

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 5 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 5 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 mai 2023.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT (à partir de la question n°14), Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET (jusqu'à la question n°13)
M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à Mme Evelyne PERRIOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Étaient absents :

M. Patrick TAUSENFREUND
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Priscilla BORGERHOFF

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Marie-Pierre CALONNE - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtizia LOCKERT – M. David HERMET – Mme Ilhame AOUAD - Mme Véronique MARIZIER – Mme Caroline FAIVRE – M. Quentin WAWER

Madame le Maire

Je déclare ce Conseil Municipal ouvert. Ont donné procuration : Frédéric ZUSATZ à Evelyne PERRIOT, Myriam CHIAPPA KIGER à Eric LANÇON, Sidonie MARCHAL à Bernard LACHAMBRE, Philippe TISSOT à moi-même jusqu'à son arrivée, Anne POCHOUNY à Christine SCHMITT, Olivier GOUSSET à Philippe DUVERNOY jusqu'à son arrivée.

Alixia BEAUTÉ n'est pas là donc c'est Alexandre GAUTHIER qui sera secrétaire de séance.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Non, ce n'est pas moi !

Madame le Maire

Ah non, ce n'est pas toi ! Je rajeunis Alexandre GAUTHIER ! Ça sera Priscilla BORGERHOFF.

Avez-vous des remarques à propos du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023 ? Je n'en vois pas.

Je vous annonce qu'un Conseil Municipal exceptionnel concernant le chauffage urbain aura lieu vendredi 16 juin à 18 heures dans cette même salle. Notez-le dès à présent sur vos agendas.

Avant de commencer le Conseil Municipal à proprement parler, je vais laisser la parole pendant un quart d'heure à peu près.... Ça ira ?

Monsieur Dorian BICHET

C'est ce qui était prévu.

Madame le Maire

... aux représentants de l'ONF (Office National des Forêts). Vous savez qu'à Montbéliard, nous avons un certain nombre d'hectares de bois et de forêts qui nous appartiennent, qui sont gérés par l'ONF et donc ils vont nous faire –cela avait déjà été fait lors du dernier mandat- un point d'étape sur l'état de nos forêts, les travaux qui sont en cours et puis les prévisions pour les prochaines années avec une météo et un climat qui évoluent, vous vous en doutez bien, dans un sens qui ne va pas forcément arranger les essences actuelles présentes sur le territoire depuis des décennies voir des siècles.

Monsieur Antoine CHARLET

On va déjà commencer en se présentant. Je suis Antoine CHARLET, je suis responsable de l'unité territoriale de Montbéliard / Pont-de-Roide. Dans le fonctionnement de l'ONF, on a des triages avec un technicien forestier qui s'occupe de quelques forêts, puis ces triages sont regroupés en unité territoriale donc on va dire que mon secteur c'est l'ensemble de PMA plus une partie du plateau du côté de Maîche et la Vallée du Doubs qui va contre la Suisse.

Je vais laisser Dorian se présenter.

Monsieur Dorian BICHET

Bonjour à tous. Pour ma part, je suis Dorian BICHET, le technicien en charge du triage de Grand-Charmont et notamment de la forêt communale de Montbéliard. J'ai en charge un petit peu les forêts péri-urbaines autour de Montbéliard, Grand-Charmont, jusqu'à Etupes.

Monsieur Antoine CHARLET

On va faire une petite présentation du contexte général mais l'idée c'est que l'on puisse répondre à vos éventuelles questions qui pourraient y avoir sur ce sujet-là et le sujet des forêts.

Je vais vous rappeler le contexte d'action de l'ONF en tant que gestionnaire forestier. L'ensemble des forêts est régie par le code forestier et, plus précisément, les forêts des Collectivités Territoriales et de l'Etat appartiennent à ce que l'on appelle le régime forestier qui est, en quelque sorte, une forme de protection des forêts, qui prévoit ce que l'on appelle la multifonctionnalité des forêts et c'est en particulier très présent sur Montbéliard avec, à la fois, une fonction sociale qui est très importante avec l'accueil du public que l'on peut avoir au niveau du Bois Bourgeois et aussi une fonction de production parce que le Bois Bourgeois et le Montevillars sont deux forêts où on a des potentialités du sol qui sont quand même plutôt très bonnes dans leur globalité. Il faut donc réussir à concilier un peu les deux usages sur le même endroit et cela est une des particularités en France où on cherche à avoir une multifonctionnalité sur un même espace. Justement, vis-à-vis du changement climatique, on est, on va dire dans ce que l'on avait auparavant, on va être sur des zones où on a des très bonnes fertilités dans le Bois Bourgeois et en forêt communale de Montbéliard en général et même avec le changement climatique, avec les projections que l'on peut avoir, cela restera des forêts intéressantes avec une bonne fertilité dans l'avenir qui peuvent être aussi des zones de recueil de certaines essences pour qu'elles puissent perdurer dans nos forêts.

Vous avez déjà tous vu ce document, qui est le document d'aménagement de la forêt communale de Montbéliard. Le régime forestier prévoit que chaque forêt ait un aménagement forestier et donc là, actuellement, on a un aménagement qui court sur 20 ans sur la forêt communale de Montbéliard donc depuis 2016 jusqu'en 2035. Ce document s'applique sur une période de 20 ans et, annuellement, on vous propose des coupes à réaliser et aussi des travaux sylvicoles pour investir dans la forêt pour tout ce qui est régénération mais aussi pour le maintien des limites des parcelles forestières. Ainsi, tous les ans, l'ONF via le régime forestier est tenu à proposer aux communes propriétaires ce programme de coupes et ce programme de travaux et, tous les ans, vous devez le voter, et le valider, éventuellement à l'annoter si besoin. Nous, derrière, on s'occupe de tout ce qui est désignation des bois, réalisation des coupes et autres. Si vous n'avez pas le document d'aménagement, -normalement il y a un exemplaire en Mairie qui est disponible- on peut vous transmettre éventuellement un document qui est en version pdf. Il est aussi consultable, sauf une petite partie avec les données économiques, directement sur le site de l'ONF.

Je ne sais pas si vous voulez que l'on fasse un point sur les coupes en cours ?

Madame le Maire

Oui, peut-être un point sur les coupes et puis sur les essences qui sont le plus représentées, les plus nobles et puis un petit peu comment la forêt a évolué au cours de ces dernières années, principalement depuis les gros épisodes de sécheresse des 3, 4, 5 dernières années.

Monsieur Dorian BICHET

Au niveau des coupes, si certains d'entre vous se promènent régulièrement au Bois Bourgeois, vous avez pu voir que cette année on a fait une coupe relativement massive par rapport à ce qui était fait habituellement sur le Bois Bourgeois. Sur le plan ici, le Bois Bourgeois est représenté vraiment par cette petite aile un petit peu au sud de la forêt. On a passé en coupe de la parcelle 29 à la parcelle 35 en une fois ainsi que les parcelles 22 et 23. Pourquoi ? Parce que l'on a pas mal de retard au niveau des passages de parcelles, de l'aménagement suite aux épisodes de sécheresse que l'on a eues ces dernières années. On passait les parcelles un petit peu en fonction de l'état sanitaire des bois donc on n'a pas respecté le programme de coupe à la lettre, on a cherché à préserver la sécurité et récolter les bois un petit peu déperissant. Depuis l'été 2021 qui a été relativement pluvieux, on a eu une petite période un peu tampon qui nous a permis de reprendre les coupes normales et on a passé plusieurs petites parcelles avec des volumes en-dessous des volumes prévisionnels que l'aménagement indiquait mais cela représente effectivement beaucoup de bois aux abords du parcours vita. On a également prélevé des épicéas déperissant dans la parcelle 49 ainsi que la parcelle 36 donc c'est vraiment les deux grosses coupes que l'on a vu sur ces deux dernières années. Arrivé depuis juillet 2021, je n'ai pas pu voir d'autres coupes mais, d'après les données que j'ai, les coupes précédentes étaient relativement légères. On a quelques données chiffrées, on est -je te laisserai les annoncer Antoine c'est toi qui les a reprises- en-dessous des volumes prévisionnels. Nous avons récolté pas mal de gros bois qui étaient en fin de vie notamment des hêtres. La forêt communale de Montbéliard est principalement peuplée de chênes donc cela va être les deux essences un petit peu objectifs et les deux essences les plus nobles. On va retrouver de la diversité en accompagnement et

les objectifs, actuellement, vont être de favoriser au maximum la diversité puisqu'un peuplement avec un maximum d'essences est beaucoup plus résistant à la sécheresse et aux attaques d'insectes, de pathogènes ou de ravageurs en tous genres.

Monsieur Antoine CHARLET

Ce que disait Dorian, c'est qu'en fait, dans l'application de l'aménagement, jusqu'en 2019 et les grosses sécheresses, on était à peu près dans les clous de ce qui était prévu. On a pris deux années avec des sécurisations et autres. Après coup, en ayant fait le bilan en 2021, on s'est rendu compte que ces coupes sanitaires avait fait que l'on avait prélevé moins que ce que l'on prévoyait à l'aménagement donc il n'y avait pas trop de soucis à relancer un peu la machine et puis à faire un peu plus de coupes pour rattraper le retard et essayer de le rattraper, pas en un an, mais essayer de le rattraper sur 4 ou 5 ans en coupant un peu les parcelles petit à petit. Je ne sais pas si cela vous parlera mais, en prévisionnel de l'aménagement au vu des sols qui étaient présents sur la forêt communale de Montbéliard, on était à une estimation de 5,5 mètres cubes par hectare et par an que l'on pouvait prélever. Donc, en regardant un petit peu, 5,5 mètres cubes, cela correspond à peu près à un hêtre de 65-70 donc cela veut dire que l'on a la capacité d'enlever un gros hêtre sur la surface d'un terrain de foot par an sur l'ensemble de la commune. On les regroupe sur une parcelle et cela fait plus d'un coup mais on a quand même une possibilité assez importante sur la forêt communale de Montbéliard. Dans les faits, on était en-dessous de cela, on était à 3,5 mètres cubes en moyenne par hectare et par an.

Dans l'aménagement, ce qui est prévu c'est que l'on a des coupes de bois mais on a aussi le penchant « travaux » et « renouvellement » en grande partie naturel de la forêt et donc, dans le programme de travaux, depuis 2016, cela a été beaucoup des programmes de travaux qui tournaient sur l'accompagnement de la régénération naturelle et sur les quelques petites plantations qui ont été faites principalement en chênes sessiles ou quelques fruitiers. En 2020, c'est justement là où il y a eu trois fois 0,25 hectares, trois petits carrés, qui ont été plantés au Bois Bourgeois avec des essais de différentes essences et pour aussi apporter des nouvelles essences que l'on n'avait pas dans la forêt et qui sont des essences que l'on voit dans le Sud et aussi que l'on sait plus adaptés à des températures plus sèches et à une pluviométrie un peu plus faible. Pour le moment, les tests sont plutôt concluants malgré le fait qu'il y en ait certains qui se soient fait un peu croquer par les chevreuils mais cela pousse pour le moment et donc c'est plutôt concluant pour le moment.

Les deux dernières années, les programmes de travaux étaient principalement liés aussi à l'entretien de ces plantations qui ont été faites. Une grosse partie du programme de travaux, on va dire 1/3 ou 20%, c'est l'entretien et la plantation des sapins de Noël qu'il y a sous les lignes EDF qui passent dans la forêt. On le voit hachuré en blanc, toutes ces zones-là sont régulièrement plantées et renouvelées pour pouvoir fournir les sapins de Noël du Marché de Noël donc il y a pas mal de monde au final qui voit un petit bout de la forêt de Montbéliard même ceux qui ne viennent pas au Bois Bourgeois.

Quoi dire de plus, je ne sais pas ! Peut-être que vous avez des questions ?

Madame le Maire

Mets ton micro Gisèle !

Madame Gisèle CUCHET

La parcelle 37, j'ai l'impression qu'elle est quand même à blanc. On ne voit pas beaucoup d'arbres par rapport à la parcelle 49.

Monsieur Dorian BICHET

Effectivement, la parcelle 37 c'est une parcelle qui est un jeune peuplement donc ce sont des jeunes arbres qui font entre 6 et 9 mètres de haut. Elle a été rasée il y a quelques années. On voit une petite partie au Nord et deux petits carrés qui sont un petit peu plus grands toutefois le reste est bien peuplé, elle est passée en travaux tout dernièrement, on a repassé un petit broyeur pour maintenir les cloisonnements dedans. Les cloisonnements, ce sont des petites allées de deux mètres qui

permettent aux ouvriers forestiers de venir avec des débrousailluses et de faire les dégagements des essences nobles. Elle est très bien peuplée, il y a très peu de trous dedans. La photo satellite date un petit peu, ce qui fait que l'on a l'impression que le peuplement est beaucoup plus bas qu'à l'heure actuelle.

Monsieur Antoine CHARLET

Justement, dans l'aménagement, vous avez cette carte-là et ce que vous retrouvez en vert, ce sont tous ces jeunes peuplements qui ont été renouvelés. Ici, cela doit être des anciennes trouées des différentes tempêtes et vous avez, en orange, ce que l'on appelle le traitement en irrégulier. Il y a deux grosses formes de traitement sylvicole que l'on a en forêt, c'est ce que l'on appelle le traitement régulier et le traitement irrégulier. Le traitement régulier c'est quand on a globalement des arbres qui sont tous du même âge sur la parcelle donc on va éclaircir petit à petit pour donner de l'espace aux plus beaux et en diversifiant aussi les essences et couper ceux arrivés à maturité lorsqu'ils sont assez gros pour faire notamment du bois d'œuvre. On va ouvrir petit à petit les peuplements et faire de la régénération naturelle autant que possible et au final on repart sur un nouveau cycle et cela, c'est à l'échelle de l'ensemble d'une parcelle donc c'est plutôt ce qui a été fait sur le Montevillars. C'était un peu subi parce que c'est une forêt qui avait été rachetée par la commune et juste avant qu'elle soit rachetée, elle avait été coupée et appauvrie en amont. Ce qu'il y a principalement sur Montbéliard, c'est du traitement en irrégulier, dans ce cas, on va chercher plutôt à ouvrir des trouées en enlevant quelques gros arbres qui sont arrivés à maturité et faire venir, dans ces trouées, les semis pour avoir, à la fois, des semis, des petits bois, des bois moyens, des gros bois sur l'ensemble d'une même parcelle. C'est principalement ce qu'il y a. Là, sur la carte, en bleu ce sont des zones qui sont prévues à être renouvelées au cours de l'aménagement donc, là, justement on est plutôt dans un cadre où on est dans un traitement régulier, on va essayer de renouveler l'ensemble la parcelle. Et, ces zones-là, correspondent, après le diagnostic qui avait été fait au moment de la rédaction d'aménagement, plutôt aux zones assez pauvres ou en résineux pour les parcelles 49 et 36 où il y a plutôt un objectif de les renouveler et de diversifier les essences plutôt qu'une coupe en régulier, comme on le ferait ailleurs.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Dans votre introduction, vous avez donné deux rôles : le rôle social et le rôle de production. Mais, il y a un rôle climatique et environnemental qui est fort. Vous en avez un peu parlé après, c'est vrai, mais je pense qu'il ne faut vraiment pas qu'on l'oublie. C'est vrai que ce n'est pas la forêt de Montbéliard qui empêchera la planète de se réchauffer mais elle y participera comme tout un tas de forêts des 36 000 communes de France et puis d'un petit peu partout dans le monde. Je pense qu'il doit y avoir une espèce de solidarité qui se mette en place ce sujet-là.

Et puis, j'avais une question qui était plus précise. Dans la forêt de Grand-Charmont, je crois qu'il avait été prévu de mettre des îlots de sénescence, il me semble, si je ne dis pas de bêtises. Ce n'est pas pour retrouver la forêt primaire mais disons que c'est pour refaire des espaces dans lesquels on n'intervient pas du tout. Est-ce que sur la forêt de Montbéliard, il y a des choses de ce type-là ? En plus, on n'est quand même pas très loin les uns des autres. Est-ce que c'est en projet ?

Monsieur Antoine CHARLET

Pour répondre à la première question, effectivement, je n'ai pas parlé d'un des enjeux en forêt qui est l'enjeu environnemental, pas parce qu'il n'y en a pas un mais en fait, au moment de l'aménagement, on n'a pas identifié de rôle très important au niveau de la forêt communal de Montbéliard c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de zonage d'espèces très remarquables qui avaient été identifiées, ce qui n'enlève pas qu'il y a une biodiversité ordinaire à préserver. En tous cas, nous, on essaie de marquer autant que possible au moins un arbre par hectare que l'on conserve au titre de la biodiversité. Ce sont les arbres que vous pouvez voir avec un triangle la tête vers le bas. C'est là, où des fois, la multifonctionnalité à ses limites parce que sur la partie Bois Bourgeois, avec le parcours vita et autres, l'enjeu sécuritaire prend le pas donc cela limite un peu les espaces mais c'est sûr qu'une biodiversité

ordinaire a tout son intérêt pour faire le maillage avec les zones qui ont été identifiées comme importante c'est sûr.

Sur la deuxième question et l'îlot de sénescence. Pour Grand-Charmont et Bethoncourt, je sais que ce sont des îlots de sénescence qui avaient été mis en place en tant que mesure compensatoire pour la création de la ligne LGV. Sur Montbéliard, il y a deux zonages différents. Il y a un zonage sur le haut de la parcelle 36 qui est en îlot de sénescence. On différencie deux choses à l'ONF : on a les îlots de vieillissement où on laisse volontairement grossir les arbres plus gros que ce que la filière voudrait vu que ce sont souvent les gros bois qui ont un intérêt environnemental et, l'îlot de sénescence c'est lorsqu'on n'y intervient pas du tout, on laisse grossir, s'effondrer, grossir s'effondrer. Il y a une petite partie qui est comme cela. Et, il y a un zonage -celui-là a peut-être moins d'intérêt écologique parce que c'est sur la parcelle 40, derrière la déchetterie et Emmaüs- qui en fait est là surtout parce qu'il y avait eu un incendie d'une usine d'incinération et tout avait été étalé à cet endroit-là donc c'est juste une zone -et c'est ce qui est prévu dans l'aménagement- que l'on essaye régulièrement d'aller voir pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'espèces invasives qui s'y implantent plutôt qu'autre chose mais là on n'est plus sur un sol pollué. Là, ce n'est pas vraiment l'intérêt écologique qui a fait ce classement-là.

Madame le Maire

Monsieur PONCET, vous aviez une question ?

Monsieur Alain PONCET

C'était la même question, c'est l'idée d'avoir des zones conservatoires malgré la petite taille de la forêt, elle est petite puisque l'on fait le tour en footing. La parcelle 36, elle est très bien, c'est un fond de vallon derrière le stand de tir je crois et c'est vrai que l'on voit que c'est quasiment inexploité. Par ailleurs, ce n'est pas une rentabilité folle donc si, par exemple, la municipalité avait envie d'étendre ces parties conservatoires, quelle est l'opinion de l'ONF par rapport à notre forêt ?

Monsieur Antoine CHARLET

C'est quelque chose qui serait possible. En général, l'aménagement, il est prévu pour 20 ans. Au moment où il a été construit, il a été construit avec la commune pour pouvoir prendre en compte ses besoins. Les besoins ont pu évoluer c'est sûr. On va dire que cela pourrait être une bonne façon de l'améliorer comme cela. L'aménagement, c'est parfois un point positif et parfois un point négatif, il est assez figé pour éviter que cela varie trop et que l'on change tous les 5 ou 6 ans de gestion et que l'on s'engage un peu plus sur le plus long terme. Après, identifier des zones et les mettre en zonage naturel, en îlot sénescence ou autres, cela pourrait être une solution, cela pourrait s'envisager. Moi, je ne pense pas que l'on soit fermé à cela, si c'est une volonté du propriétaire de faire cela, si cela ne va pas franchement à l'encontre de l'aménagement, il n'y a pas trop de raisons que l'on s'y oppose.

Monsieur Alain PONCET

Merci.

Madame le Maire

Très bien. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On voulait vous remercier évidemment l'ONF. Vous remercier parce que vous êtes un service public, vous remercier aussi parce que votre corps a été, comment dire, pas attaqué mais, depuis pas mal d'années, vous connaissez une baisse importante du nombre de fonctionnaires, le Ministre de la transition écologique n'a pas souhaité, comme il était prévu, mettre de côté soi-disant les 500 postes qui devraient, encore jusqu'à 2025, être supprimés donc on vous remercie et puis on soutient évidemment ce service public qui prend d'autant plus d'importance maintenant sur l'écologie, sur plein de choses. Une question : les secteurs Ouest des parcelles 42 à 45, l'accessibilité est difficile, il y a beaucoup d'arbres qui sont en difficulté, par contre les parcelles 48 et 49, c'est plus facile d'accès je le vois assez régulièrement et je voulais savoir si vous prenez la contrainte du feu actuellement comme

une contrainte, même ici, forte. Je vois les parcelles 42 et 43, il y a des arbres très secs par exemple où je pense que deux mois de sécheresse suffirait à déclencher un incendie qui serait j'espère minime mais, est-ce que c'est une contrainte que vous prenez en compte -je pense que oui- même ici ?

Monsieur Antoine CHARLET

Il y a dix ans, j'aurais peut-être dit non mais, aujourd'hui, oui. Il y a deux questions en une parce que vous parliez un peu de l'accessibilité de ces zones-là. Cela aussi, c'est un projet qui était prévu à l'aménagement et que l'on a en tête et que l'on souhaiterait vous présenter à un moment donné, quand on l'aura aussi mûri de notre côté, c'est d'améliorer la desserte sur ce secteur du Montevillars.

Il y aura possibilité aussi d'avoir recours à des subventions soit européennes pour l'amélioration de la desserte forestière. Là, on est dans les prémices, je m'aventure peut-être dans quelque chose que l'on ne connaît pas encore trop pour le moment, mais il y a aussi ce qui est le « fonds vert » où il y a des mesures qui sont prévues notamment pour de la desserte vis-à-vis de la défense des forêts contre les incendies donc cela pourrait être aussi une solution si c'est identifié comme des zones prioritaires défense forêt contre les incendies. Justement sur ces questions-là, après les événements de l'année dernière, de l'été dernier, je pense que vous en avez entendu parler, qu'il y avait une mission d'intérêt général défense forêt contre les incendies, qui était un peu restreinte au Sud / Sud-Est / Sud-Ouest, et depuis cette année, elle est étendue à l'ensemble de la France donc il y a un petit peu de financement de la part de l'Etat au niveau de l'ONF pour assurer une partie de cette mission-là. Et donc, dès cette année, on va mettre en place des patrouilles qui seront limitées, elles ne seront pas comme dans le Sud-Ouest dans le Sud-Est, c'est un début là-dessus, pour faire plutôt de la médiation et de l'information aux personnes sur les zones que l'on identifie comme à risque pour essayer d'éviter qu'il y ait des départs de feu de forêt où l'on sait tous que le plus gros risque est souvent humain. On va mettre cela en place cette année, cela risque de monter en puissance petit à petit et on verra par la suite ce que cela donne.

Madame le Maire

Très bien. Ecoutez, s'il n'y a plus de questions, on vous remercie beaucoup pour votre intervention qui permet de prendre connaissance de notre forêt. Même si elle est petite on est content d'en avoir une !

Monsieur Antoine CHARLET

Elle n'est pas si petite que cela ! 260 hectares c'est dans la moyenne des forêts que l'on a.

Madame le Maire

Et puis, avec des spécimens intéressants et des essences intéressantes si j'ai bien compris !

Monsieur Dorian BICHET

Tout à fait.

Madame le Maire

Voilà, merci beaucoup.

Monsieur Antoine CHARLET

Merci à vous et bonne continuation.

Madame le Maire

Merci.

Nous allons passer à la question n° 1 « Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montbéliard – Approbation de la modification simplifiée n°2 – Bilan de la consultation du public ».

1. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MONTBELIARD – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Madame le Maire expose :

Vous savez que nous avons voté le Plan Local d'Urbanisme en mars 2017. Il y a eu une modification simplifiée en juillet 2018 et une modification n° 1 en 2020. Nous avons travaillé sur cette modification simplifiée n° 2 pour les motifs suivants :

- Modifications et adaptations mineures du règlement pour corriger des erreurs matérielles et apporter des éléments de précision.
- Création de deux secteurs en zones N (naturelle) pour autoriser l'installation d'équipements d'intérêt collectif. Il s'agit des deux barrages dont nous avons parlé à plusieurs reprises : un situé aux Breviers, le barrage qui est juste en-dessous du Pont de Ludwigsburg et le deuxième au niveau des Neufs Moulins. Notre PLU ne nous l'autorisait pas aujourd'hui.
- Modification du zonage du PLU pour référencer sur le plan ces deux secteurs et rectifier une erreur matérielle.

Nous avons, bien sûr, demandé l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) en décembre 2022. Six PPA ont donné un avis favorable sans observation et deux autres personnalités publiques ont donné un avis favorable mais avec recommandation. Il s'agit du Département du Doubs qui souhaitait une précision sur la manière dont les préconisations étaient rédigées et puis Pays de Montbéliard Agglomération qui s'attachait à la compatibilité avec le SCoT bien évidemment. Nous respecterons bien sûr ces préconisations ;

Aussi, il vous est proposé ce soir d'adopter le bilan de la concertation puisque, chaque fois qu'il y a une enquête sur la modification du PLU, nous devons consulter de manière très précise les habitants avec un Commissaire enquêteur et les Personnalités Publiques Associées dont je viens de parler et puis donc d'approuver maintenant le projet de cette modification n°2 du PLU.

Vous avez en annexe le bilan de la concertation avec tout ce qui a été fait en matière de communication, de publication...

Ce soir, pour permettre donc l'évolution de ces deux projets et bien nous vous proposons de voter cette modification.

Des remarques ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 2 « Démolition d'un pavillon 7 rue du Mont-Christ – Habitat 25 – Autorisation ».

2. DEMOLITION D'UN PAVILLON 7 RUE DU MONT-CHRIST – HABITAT 25 - AUTORISATION

Madame le Maire expose :

C'est un petit pavillon dans lequel il y avait une épicerie, il y a de nombreuses années, et puis le logement des épiciers. Cette maison était, elle est toujours d'ailleurs, située entre les immeubles du Mont-Christ. C'est difficile de la réhabiliter, elle est en très mauvais état, elle n'est pas très bien placée par rapport aux immeubles. Vous voyez, c'est le petit carré gris qui est dans le grand carré rouge. Habitat 25 nous propose de démolir ce bâtiment, il nous demande donc notre avis puisque comme il y

a eu des garanties d'emprunt lors de la construction des immeubles, l'Etat et la commune sont sollicités pour donner leur avis.

Ils souhaitent en faire un petit espace public avec un réaménagement de places de stationnement.

Je vous propose ce soir de répondre favorablement à la demande d'Habitat 25.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition de 59 logements et 44 garages au 3 à 13 rue du Petit-Chênois et 24 logements au 17 rue du Petit-Chênois – Néolia ».

3. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – DEMOLITION DE 59 LOGEMENTS ET 44 GARAGES AU 3 A 13 RUE DU PETIT-CHENOIS ET 24 LOGEMENTS AU 17 RUE DU PETIT-CHENOIS - NEOLIA

Madame le Maire expose :

Tout est dit dans le titre !

Je vous l'ai dit, c'est la poursuite du réaménagement, de la démolition, de la résidentialisation, de l'aménagement des espaces publics dans le cadre du deuxième Programme de Renouvellement Urbain.

Les premières démolitions sur le 3 à 17 rue du Petit-Chênois sont en cours. Vous avez d'ailleurs dû voir les barrières qui entourent ces bâtiments, les engins qui vont et qui viennent et donc ces bâtiments seront détruits cette année. Et puis, pour le 17 rue du Petit-Chênois, les immeubles seront détruits l'an prochain.

J'en profite d'ailleurs pour répondre, Monsieur LANÇON, à une question que vous aviez posée lors du dernier Conseil Municipal, à savoir les 80 millions d'euros qui auraient été investis dans le cadre du NPNRU. C'est beaucoup plus que 80 millions ! Vous voyez j'étais très modeste dans ma manière de calculer.

Deux périodes pour la rénovation urbaine : de 2005 à 2018 puis la deuxième qui commence en 2019 et qui est encore en activité en ce moment.

Pour la première période, c'est 65 millions d'euros qui ont été investis à la Petite-Hollande, qui concernaient des démolitions, des déconstructions de logements, des réhabilitations, des opérations d'aménagement d'espaces publics, des réhabilitations et des créations d'espaces publics et puis un espace commercial avec la halle couverte dont votre équipe était à l'origine.

Sur ces 65 millions consacrés à la Petite-Hollande, il y a eu 15 millions de l'ANRU, le reste étant donné par la Ville, le Conseil Régional, le Conseil Départemental.

Et puis, pour la deuxième période, dans laquelle nous sommes aujourd'hui, c'est 70 millions qui vont être investis pour la poursuite de ces opérations. Cela concerne les mêmes choses que ce dont je viens de vous parler. A nouveau des démolitions, à nouveau des résidentialisations avec cette fois-ci une attention particulière posée sur l'isolation thermique des bâtiments qui ne sont pas démolis et tout le monde sait que cela coûte cher, mais aussi la construction du nouveau centre commercial, du pôle de services, de tous les aménagements publics à l'intérieur du quartier. Et puis, évidemment, il y a encore des travaux qui sont en cours et qui vont continuer. Ceux qui ont été terminés récemment c'est

l'espace Domon avec le nouveau restaurant scolaire et le nouveau club pour les personnes âgées mais aussi tout ce qui est prévu dans les mois prochains en matière de travaux sur l'extérieur.

Donc, vous voyez, si je fais 65 millions + 70 millions, on atteint 135 millions d'euros sur la Petite-Hollande. Certes sur une période qui va de 2005 à 2024 mais enfin ce sont quand même des sommes considérables pour le quartier sachant que, je vous le rappelle, le premier équipement qui a été construit sur le quartier c'était le Jules Verne qui rencontre un véritable succès. C'est un centre socioéducatif extrêmement important qui accueille des centaines de familles. Il y a une crèche, il y a la MJC, la Ludothèque, la Marelle... C'est vraiment, aujourd'hui, le cœur du quartier qui accueille nos très nombreuses familles qui viennent toutes du quartier et qui peuvent bénéficier d'animations et d'activités extrêmement importantes.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci pour la réponse. Vous nous la communiquerez. Je voulais savoir, évidemment, les différents financeurs, et aussi, lorsque vous avez annoncé ce montant au dernier Conseil Municipal, ce n'était pas pour vous attaquer. On n'avait pas eu le temps d'en discuter, ce n'était pas l'objet principal, c'est aussi par rapport à des partis politiques qui peuvent utiliser ces chiffres-là d'une certaine manière et nous serions plutôt contre, évidemment, d'une utilisation un petit peu partielle de ces chiffres pour montrer que l'on met beaucoup d'argent, peut-être trop. Il y avait aussi cela derrière cette question. Pour être précis sur les chiffres, que l'on soit bien d'accord, ce n'est pas par rapport à vous, c'est pour avoir des arguments, vous comme nous évidemment, les plus objectifs possibles pour peut-être, assez rapidement, balayer des attaques qui pourraient être de partis extrémistes. Voilà, je vous le dis très franchement.

Madame le Maire

Cette question était intéressante, je vais vous dire, parce que cela a permis, pour nous, de faire un point exact sur la rénovation « acte 1 » et la rénovation urbaine « acte 2 », et de recenser tout ce qui a été fait en démolitions, en réhabilitations, en espaces publics, puis de voir que, vraiment, sur le quartier, nous avons fait énormément de choses en plus de l'entretien courant si l'on peut dire, en plus de ce que l'on a l'habitude de faire sur les quartiers. Et puis, cela fait taire aussi certains esprits chagrins qui auraient tendance à dire que l'on ne fait rien sur le quartier. C'est faux, on fait beaucoup, beaucoup de choses.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comme on parlait de cette rue du Petit-Chênois, je voulais intervenir par rapport à l'immeuble qui est au numéro 1, qui est en cours, je pense, de désamiantage. J'y passe assez régulièrement, cela donne l'impression, alors je ne dis pas que c'est le cas, mais que cela n'avance pas beaucoup. Ce qu'il y a aussi, ce sont, pour les gens, les riverains, les gens qui se promènent dans le coin, ces bruits de ventilateurs qui fonctionnent 24h/24, c'est quand même une nuisance qui est importante...

Madame le Maire

Oui, on l'a signalé à l'entreprise parce que l'on avait eu un « Allo Mairie » là-dessus.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

D'accord. Il n'y a pas besoin d'avoir l'ouïe fine pour s'en rendre compte. Moi, je passe en vélo donc évidemment je l'entends parce que je n'ai pas mes oreilles dans ma voiture mais, pour les gens qui habitent autour... C'est simplement l'immeuble qui est au-dessus de la pharmacie. Ceux qui sont sur le côté pair de la rue du Petit-Chênois, c'est vraiment une nuisance importante.

Madame le Maire

C'est vrai.

Nous n'avons pas voté sur cette question donc je vous propose de le faire. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous allons passer à la question n° 4 « SEDIA – Candidature à la présidence ».

4. SEDIA – CANDIDATURE A LA PRESIDENCE

Madame le Maire expose :

Si vous en êtes d'accord, nous voterons à main levée. Y-a-t-il des oppositions pour ce vote à main levée ? Non.

Je vous rappelle que la Ville de Montbéliard est actionnaire de la société d'économie mixte d'aménagement et de construction SEDIA. A ce titre, bien sûr, elle dispose d'un poste d'Administrateur au CA et c'est Christophe FROPPIER qui a été désigné en début de mandat par le Conseil Municipal pour occuper ce poste. D'ici la fin de l'année, le Président actuel, Vincent FUSTER, va quitter ses fonctions de Président Directeur Général. Le poste va donc être à pourvoir. Les membres de SEDIA se sont accordés sur le principe d'une présidence alternative, je dirais « alternante » plutôt « qu'alternative » parce qu'à mon avis, ce n'est pas très juste comme mot enfin bon on corrigera. Cela veut dire que cela va changer au fil des années, cela va être une présidence tournante en fait. Sous réserve de sa nomination effective par le Conseil d'Administration de SEDIA, un représentant du territoire de Montbéliard a vocation à assurer la présidence suite au départ de Monsieur FUSTER. En accord avec le Président de l'Agglomération, Charles DEMOUGE, la candidature de Christophe FROPPIER, Adjoint au Maire, Conseiller Communautaire délégué et Administrateur de SEDIA pourrait être proposée.

Donc, je vous propose, ce soir, de prétendre à cette présidence à SEDIA et de désigner Christophe FROPPIER pour candidater au poste de Président de SEDIA.

Y-a-t-il des remarques ? Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Ce que j'aurais aimé savoir c'est cette notion d'alternative ou d'alternance, est-ce qu'il y a une rotation définie ?

Madame le Maire

Je ne sais pas si elle est définie aujourd'hui. Attendez, je vous dis exactement. Deux ans le Département, deux ans Besançon, deux ans Montbéliard. Alors, peut-être pas forcément dans l'ordre. Vous savez c'est un peu comme la présidence du Pôle Métropolitain ou la présidence du Conseil de Surveillance de l'hôpital, c'est la même chose.

Monsieur Alain PONCET

Merci.

Madame le Maire

C'est bien que le Pays de Montbéliard soit représenté à la présidence de cet organisme qui fait énormément de choses. Ils travaillent pour nous, pour les Hexagones, pour le renouvellement urbain, pour toutes nos ZAC et, moi, je trouve que c'est bien.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comme vous l'avez dit, je pense que c'est bien qu'il y ait quelqu'un de Montbéliard qui soit là. En commission, on a posé une question à Monsieur FROPPIER pour savoir s'il avait un projet particulier. On sait bien que, de toutes façons, quand on est Président, ce n'est pas la personne qui est Président qui décide mais s'il y a un Président, c'est justement quelqu'un qui est là pour pouvoir faire des propositions, un certain nombre de choses. On lui a demandé s'il avait des objectifs particuliers sachant qu'il semblerait qu'il y ait pu avoir d'autres personnes qui avaient été proposées et qui n'avaient, peut-être, pas nécessairement les mêmes orientations. Je ne sais pas... Ce sont des « on-dit », des choses comme cela. Mais, on aurait aimé et, on a demandé à Monsieur FROPPIER s'il pouvait nous faire, pas une lettre de candidature, mais disons une explication de texte.

Madame le Maire

Il va vous la donner maintenant l'explication. Christophe.

Monsieur Christophe FROPPIER

Pas plus d'ailleurs qu'en commission, Monsieur LACHAMBRE...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ah ben pas plus !

Monsieur Christophe FROPPIER

Simplement, vous savez pourquoi, je vous l'ai expliqué. On est sur une structure qui a un peu plus de 60 ans, qui est de 1958, on a un Président, en l'occurrence Vincent FUSTER, qui va quitter la présidence à la fin de l'année en raison de la limite d'âge. Il est Président depuis plus de 20 ans donc cela manquerait un peu d'humilité d'arriver et de vous faire un discours de présidence, en plus pour les deux prochaines années puisque, comme cela a été dit, cela va être une présidence tournante puisque toutes les collectivités présentes au Conseil d'Administration s'entendent bien sur les projets qui ont été fait, les projets à venir et d'autres qui suivront. Moi, ce que je peux vous dire c'est que j'ai les compétences globalement par rapport à mon métier, quand on me présente un projet avec un équilibre financier et en tous les cas des perspectives, je sais faire. C'est intéressant, j'ai envie. Voilà, c'est déjà un beau programme puisque depuis 2014 à chaque fois que j'ai eu des missions je les ai honorées correctement et plus qu'il n'en faut d'ailleurs. Et, j'aurais tendance à vous dire que les rendez-vous commencent demain avec la présidence de Vincent FUSTER. On va se rencontrer plusieurs fois courant du mois de juin et jusqu'à ce vote. C'est une candidature, il peut y avoir effectivement d'autres candidats, toujours est-il que j'ai envie d'apprendre et j'ai envie de savoir ce qu'il en est un peu plus qu'aujourd'hui en tant que simple membre du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Si on pose la question, c'est aussi que, par rapport à SEDIA, on sait qu'il y a eu des délibérations sur les missions, les durées concernant des filiales, des actions qui ont été mises en place, des SEM et que l'on voit qu'il peut y avoir, en dehors d'une orientation sur les investissements, une façon de gérer les choses et de transparence. On était intervenu sur le fait que l'on crée une SEM qui a un intérêt très local et puis, finalement, on étend les choses. Donc, en fait, c'est aussi la place que peuvent avoir les élus des collectivités pour mieux définir les orientations. Je tiens à dire qu'il ne s'agit pas de mettre en cause ni la compétence ni la qualité du travail que fournira Monsieur FROPPIER mais, moi, j'aurais

aimé avoir un petit peu plus de choses sur : « j'essayerai de développer plutôt cette valeur-là, ce fonctionnement-là... ».

Donc, je ne prendrai pas part au vote. Je ne prends pas part au vote, ce n'est pas une opposition mais voilà.

Madame le Maire

Vous savez, quand on arrive dans ce type d'organismes qui fonctionnent bien, plutôt bien depuis de nombreuses années, il faut déjà commencer par regarder comment cela se passe, comment on travaille et ne pas vouloir faire la révolution parce que l'échec est garanti dans ces cas-là. Il y a un Directeur avec une équipe qui gère très très bien les choses. Après, le Président va peut-être plutôt dire -je dis n'importe quoi- « Moi, je vais orienter un peu plus, pour vous faire plaisir, sur l'environnement ou moi, je vais peut-être un peu plus orienter sur le commerce ou sur l'industrie ». Je n'en sais rien ! Après, vous savez, ce sont des grosses masses de collectivités qui sont représentées, c'est un peu comme un gros navire qu'il faut piloter et je pense que l'on se fait vraiment son idée et qu'on peut développer son projet plus tard. C'est un peu comme quand on est élu en fait, au début, on arrive, on est élu, on n'y connaît rien et puis, une fois que l'on commence à connaître, appréhender la collectivité, on se forge son idée pour faire un peu évoluer les choses. Moi, je vois les choses de cette manière-là et je pense que c'est une chance pour notre territoire que d'avoir un Président qui est du cru.

Vas-y Philippe.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Comme c'est moi qui préside la commission dans laquelle on a traité le sujet, il y a des gens qui auraient pu dire les choses qu'ils ont dites en commission, qui ont interpellé Christophe FROPPIER, notamment sur le titre de Président Directeur Général et en sous-entendu, plus que sous-entendu, des avantages qui pourraient aller avec. Christophe FROPPIER, tellement pudique que ce soir il ne l'a pas dit mais je vais le dire à sa place parce que cela mérite d'être dit. Christophe FROPPIER a dit que Monsieur FUSTER avait des avantages : un véhicule et des indemnités et Christophe FROPPIER a dit qu'il se positionnerait le moment venu là-dessus. Voilà, cela méritait d'être dit.

Madame le Maire

Très bien. Nous allons voter. Monsieur LACHAMBRE, vous ne prenez pas part au vote ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non.

Monsieur Eric LANÇON

On ne participe pas au vote.

Madame le Maire

Vous ne participez pas au vote. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	5

Madame le Maire

Question n°5 « Ancien site de l'hôpital – Convention pour transfert de la voirie et de l'éclairage public dans le patrimoine communal avant incorporation dans le domaine public ».

5. ANCIEN SITE DE L'HOPITAL – CONVENTION POUR TRANSFERT DE LA VOIRIE ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL AVANT INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire expose :

L'hôpital, aujourd'hui a été racheté par la Société CARRARA et c'est donc un site qui est privé. Des travaux sont en cours, depuis plusieurs années, de réhabilitations, de logements, de démolitions, de reconstructions. Les voiries, aujourd'hui, sont encore privées donc évidemment quand on acquiert ce genre de sites, les voiries n'ont pas vocation à rester dans le domaine privé donc la société va complètement réhabiliter les voiries, l'éclairage des voiries et rétrocédera à la Ville de Montbéliard à l'euro symbolique. Toutefois, avant de faire ces travaux, il va y avoir des échanges sur la manière de réaliser les voiries, l'éclairage pour que cela soit conforme à la manière dont, nous, nous travaillons à la Ville. Ces rues portent déjà le nom, pour des raisons tout simplement de courrier, de livraison, d'André Boulloche et de Louis Souvet, elles n'ont pas été officiellement inaugurées parce qu'elles sont dans le domaine privé et que je souhaite que nous inaugurons officiellement ces deux rues quand elles seront dans le domaine public, c'est à dire qu'elles appartiendront à la commune.

Donc ce soir, on vous demande d'approuver le principe de la rétrocession et d'autoriser les signatures.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est l'occasion de parler, vous venez d'ailleurs et je reprends vos derniers termes, publics / privés. Si on fait un bref historique de ce quartier parce que l'on est bien sur les Hauts du Miémont, en 2005, vous étiez membre de la majorité à la Ville et à l'Agglomération, vous avez validé le projet d'installation de l'hôpital médian dans le territoire de Belfort. En 2017, le site de sept hectares a été vendu à des investisseurs, seul immobilier à l'époque. J'ai repris les différents courriers, les communications qui avaient eu lieu qui mettaient surtout l'accent sur l'immobilier. Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2007, je vous interpellais en vous disant « Vous faites la promotion de nouveau quartier d'habitat à l'endroit de l'ancien hôpital. Ce quartier ne va pas renforcer le cœur de ville mais, au contraire, encore l'affaiblir ». Courant 2019, vous invitiez un médecin profession médicale de notre ville à une réunion pour présenter les investisseurs. Juin 2023, six ans plus tard, on se rend compte que cette petite phrase « Ce quartier ne va pas renforcer le cœur de ville mais, au contraire, encore l'affaiblir » est plutôt d'actualité puisque médecins, kinésithérapeutes, institut de beauté, service du Département, UDAF, assurance, agence immobilière ont quitté le centre-ville et, pour certains, la Petite-Hollande pour s'installer dans des conditions évidemment qu'ils jugeaient beaucoup plus opportunes. D'ailleurs, à ce propos, le centre-ville devient évidemment un désert médical puisque, par exemple, un médecin vient de quitter le centre-ville et puis, l'âge actuel des médecins du centre-ville, pas nous promets, mais je pense que va arriver, assez rapidement, à une désertification médicale. C'est une parenthèse.

Nous constatons que ce quartier privé de sept hectares entre bien en concurrence direct avec le centre-ville. Je n'ai pas fait le tour mais je pense que nous sommes au moins à dix boutiques, institutions qui sont allées s'y implanter et qui ont quitté le centre-ville de Montbéliard. C'est un quartier privé de sept hectares qui va être découpé maintenant. Sept hectares, c'est beaucoup dans une ville, surtout que ce n'est pas uniquement de l'immobilier. Cela va à l'encontre de vos arguments pour rendre attractif ce même centre-ville, à savoir le maintien des flux des voitures ou des passages de population. C'est un argument que vous mettez en avant, il faut absolument conserver, en centre-ville, des boutiques, des institutions pour qu'il y ait des passages de population, d'habitants. Même constat pour l'immobilier puisque la forte offre de logements sur ce quartier ne peut que restreindre celle pouvant émaner du centre-ville. Bientôt d'ailleurs, les habitants des Hauts du Miémont n'auront plus besoin de descendre dans les commerces du centre-ville puisque, à terme, il y aura une supérette qui devrait être installée. Votre capacité de régulation est impossible, non pas que vous ne le vouliez pas je pense mais, tout simplement, à un certain moment, les intérêts des investisseurs privés sont quelquefois à l'opposé de l'aménagement urbain dont vous avez la responsabilité. Il est vrai que vous auriez peut-être pu, mais c'est facile de dire avec le recul évidemment, conventionner

un projet urbain partenarial, faire appel à l'EPF pour réserver certains bâtiments qui vous auraient donné, d'ailleurs comme vous le faites à la Petite-Hollande, un certain pouvoir sur, non pas la capacité, mais une vue à plus long terme de ce quartier. D'ailleurs, souhaitons que ce constat ne se répète pas avec la Maison de Santé CitéVie.

Vos financements du Conservatoire, de la Maison Hirsch -on est déjà à 8 millions d'euros au total- sont des paris risqués pour développer l'attractivité du centre-ville. Je ne reviendrai pas sur mes propos du Conseil Municipal précédent. Ces politiques de développement urbain sont des politiques de long terme qui ne peuvent pas se décréter dans l'urgence ou dans le seul souci d'être réélu. Je pense qu'au-delà de la sempiternelle remarque, nous pouvons échanger, personne ne peut oublier le magasin Biocoop, l'Hôtel Ibis, le restaurant des Bains Douches et l'agrandissement du magasin Epôques et Styles. Il est vrai que ces constructions ont peut-être fortement mis à mal notre municipalité mais on se rend compte, neuf ans plus tard, que ces réalisations pérennes aidées par la puissance publique chaque fois, ont contribué à créer plus de trente emplois directs, des emplois indirects, il suffit de demander aux restaurateurs qui sont autour de l'hôtel et puis, le maintien d'une attractivité au centre-ville. Après neuf ans de gouvernance sur cette politique d'aménagement de notre ville, c'est le chemin inverse que vous empruntez. Merci.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON.

Vous dites que j'ai voté pour le déménagement de l'hôpital en 2005. Qu'est-ce que vous en savez ! Le vote était à bulletin secret ! Qui vous dit que vos amis politiques n'ont pas voté pour le déménagement à Trévenans ? Vous ne pouvez pas savoir, personne ne sait c'était secret !

Vous dites que beaucoup de commerces, agence immobilière ont quitté le centre-ville et vous citez l'UDAF, des kinés, des ostéopathes. L'UDAF était à la Petite-Hollande, elle est partie à la Chiffogne. Le Centre Médico-Social était à la Chiffogne, ils ont traversé la route pour aller de l'autre côté, ils ont d'ailleurs quitté des bâtiments qui nous appartenaient, on n'avait pas forcément envie qu'ils s'en aillent mais enfin bon ils sont partis c'est comme ça. Il y a des kinés, des ostéopathes qui se sont installés là-haut, des pédicures qui n'existaient pas jusqu'à présent et qui sont venus alimenter ce site et le faire vivre. Alors, qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? Il aurait fallu laisser une friche hospitalière là et ne rien faire ? Cela n'était pas possible. On avait la chance et, moi, je dis que c'est une chance -alors on ne partage peut-être pas la même manière de voir les choses- que d'avoir des investisseurs privés locaux qui ont les moyens financiers d'investir des sommes considérables sur un site extrêmement important qui était quand même plutôt en perdition qu'en train de monter, qui sont très attachés au territoire. Vous savez, l'attachement affectif à un territoire c'est la clé de la réussite pour un territoire quand on a de l'argent évidemment. Si on n'en a pas on ne peut pas donner ce que l'on n'a pas. Les entreprises allemandes et notamment des entreprises de taille moyenne où souvent ce sont des entreprises familiales, elles sont viscéralement attachées à leur entreprise et à leur territoire. Bien sûr, quand vous avez cela sur un territoire, et on a quelques investisseurs sur Montbéliard et le Pays de Montbéliard, ces gens-là il faut les remercier parce qu'ils investissent sur leurs fonds propres, c'est leur argent, ils ne sont pas allés chercher l'argent public, on n'a pas mis un centime à l'hôpital là-haut ! On n'a pas mis un centime ! C'est quand même des gens qui prennent des risques extrêmement importants, qui sont courageux, qui sont travailleurs. Tout n'est pas parfait dans ce bas monde mais moi je les remercie pour le projet qu'ils ont fait et qui est vraiment en passe de réussir. Ils ont démoli l'ancienne école d'infirmières et il y aura, là, un petit commerce, cela ne va pas être un truc énorme. Mais, vous voyez, en même temps, on veut du commerce de proximité puis quand on fait du commerce de proximité, on dit « Cela dévitalise le centre-ville ». On essaye d'avoir la même action pour chaque quartier, que ce soit la Petite-Hollande, la Chiffogne ou le centre-ville, de faire en sorte que des habitants viennent y vivre et puis cela crée une économie résidentielle. Moi, je trouve que ce qui se passe sur le quartier de la Chiffogne, de l'ancien hôpital, c'est très bien. Il y a un institut de beauté qui est parti mais il en reste quand même un certain nombre à Montbéliard. Il y a un salon de coiffure ... Des instituts de beauté ce n'est pas ce qu'il manque ! Moi, je trouve que c'est très bien. On va être très beau d'ailleurs ou très belle, je n'en sais rien !

Oui Christophe, je vais te laisser la parole.

Monsieur Christophe FROPPIER

Juste une réponse à Monsieur LANÇON. Déjà, moi, je n'ai pas le souvenir du projet de la Chiffogne de 2014. Si vous proposiez quelque chose pour le départ de l'hôpital, cela, je ne m'en souviens pas, il y avait peut-être quelque chose dans les tuyaux mais en tous cas, je n'en ai pas souvenir.

Et puis, autre chose, finalement ce n'est pas si mal que cela pour les habitants de la Chiffogne qu'il y ait du commerce de proximité. Ils seraient déçus si c'était vous, aujourd'hui, aux manettes puisque vous êtes en train de nous dire que vous ne ferez rien là-haut, c'est quand même dommage ! C'est bien qu'ils puissent aussi profiter du commerce de proximité d'une épicerie, d'un coiffeur, surtout pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Et puis, comparer ce que vous avez pu faire en 2008 avec la situation d'aujourd'hui c'est un petit peu cavalier, je veux dire qu'on n'est pas sur la même période. Moi, je vous vois défiler dans la rue pour défendre le pouvoir d'achat, les retraites, la hausse des énergies mais ne l'oubliez pas quand vous intervenez ici parce qu'effectivement, depuis 2008, il s'est quand même passé certaines choses, il y a un pouvoir d'achat qui a effectivement diminué et il y a une consommation qui est orientée plutôt sur internet et sur les grandes enseignes donc il y a une situation dans les centres-villes qui est très difficile. Effectivement, il n'y a pas eu d'installations marquantes comme vous le soulignez mais, moi, j'aime bien quand La Clé de Sol, qui est à Montbéliard depuis 40 ans, a regagné les Halles. J'aime bien aussi voir que l'on a un tas de boutiques de vêtements, de chaussures qui sont encore là depuis des années et puis qui se développent. Finalement, on n'a pas tant de cellules vides que cela puisque quand on regarde notre taux de vacance, on est plutôt dans les bons élèves dans les villes de même strate. Donc, on peut toujours voir le verre à moitié vide mais bon, regardez-le quand même un petit peu parce qu'il est à moitié plein, finalement, chez nous, Monsieur LANÇON.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Ne détournez pas mes propos, ni Monsieur FROPPIER ni Madame BIGUINET, j'ai simplement parlé de régulation pour qu'il y ait un équilibre dans la ville. Vous êtes responsable de l'aménagement urbain, du déploiement dans la ville. Voilà. Je félicite les investisseurs, je n'ai jamais critiqué les investisseurs bien au contraire. D'ailleurs, dans les exemples que je donne entre 2008 et 2014, ce sont les investisseurs qui ont fortement contribué. L'hôtel, ce n'est pas la Ville qui l'a payé, pas du tout ! Elle a simplement permis que l'hôtel s'installe. Cela c'est la première chose.

Je vais le répéter, ce sont sept hectares privés, les intérêts, à certains moments, ne peuvent pas être identiques entre une collectivité qui doit rayonner, essayer de faire vivre ensemble tout le monde et des investisseurs privés qui ont leur propre logique. En plus, c'est un quartier privé qui est assez, pas unique, mais qui n'est pas banal puisque on ne retrouve pas simplement de l'habitat, on retrouve du commerce, on retrouve des services, c'est très particulier. Et, cette impossibilité de réguler ce que la puissance publique doit faire, c'est-à-dire donner certaines orientations, ce que vous avez fait avec la Sous-Préfecture, par exemple. Pour l'ancienne Sous-Préfecture, par exemple, avec l'EPF, vous avez pris une responsabilité et ensuite vous n'avez pas choisi, mais un petit peu, Une des solutions serait celle-là. La SEDIA, par exemple, quand Monsieur FROPPIER sera à sa tête, elle sera aussi là pour cela. En 2014, les programmes étaient à peu près identiques c'est-à-dire qu'il fallait faire quelque chose avec la friche et puis, en 2017, il y a des investisseurs qui sont arrivés et qui auraient très bien pu arriver avec d'autres personnes.

Je ne suis pas allé jusque dans le secret de votre vote, je sais simplement que c'est lorsque vous en aviez la responsabilité.

Madame le Maire

Oui et vous ne savez pas ! Vous auriez peut-être des surprises !

Monsieur Eric LANÇON

Nous n'étions pas en responsabilité et vous étiez en responsabilité c'est un fait.

Je le répète bien, d'abord, ce n'est pas une critique contre les investisseurs privés et, deuxièmement, c'est cette impossibilité de réguler. Je pourrais vous citer des exemples d'agences qui se sont déplacées. J'en connais au moins trois qui se sont déplacées.

Madame le Maire

Il y a l'agence Laforêt qui était Faubourg de Besançon...

Monsieur Eric LANÇON

Le CIC s'est déjà déplacé et ce n'est pas impossible, vu les conditions - 400 places de parking - qu'il y ait des investisseurs qui veulent aller s'installer là-bas.

J'intervenais uniquement et je le répète bien sur comment on fait pour avoir, malgré tout, une capacité de réguler et avoir notre mot à dire même avec les investisseurs ... Ce n'est pas une critique.

Madame le Maire

Je vais vous dire, c'est très bien réguler à la Chiffogne. Quand CARRARA ADOBATI sont venus présenter le projet, ils ont présenté le projet immobilier, de résidence seniors et de commerces. Leur projet était extrêmement bien équilibré, ils ont fait ce qu'ils ont dit, il n'y avait pas besoin d'aller mettre son grain de sel là-dedans. A la marge, on a dit : « La destruction de bâtiments, cela ne va pas ou il faut faire plus, il faut faire moins etc » mais leur projet était très équilibré, il n'y a pas besoin d'intervenir si les choses se passent bien.

La Sous-Préfecture, c'était tout à fait différent, on ne savait pas qui allait acheter et pour y faire quoi, c'était extrêmement secret et nébuleux. Comme disait quelqu'un, quand c'est flou c'est qu'il y a un loup et on a mis la main dessus parce qu'il n'était pas question que l'on ne gère pas ce très beau bâtiment. Mais, quand cela se passe bien, je ne vois pas pourquoi on interviendrait pour que cela se passe peut-être moins bien d'ailleurs !

Nous allons voter là-dessus. Finalement, nous avons bien travaillé ! Voilà, c'est ce que l'on retiendra de ce beau dossier. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Bilan de l'action foncière – Année 2022 ».

6. BILAN DE L'ACTION FONCIERE – ANNEE 2022

Madame le Maire expose :

On doit présenter ce rapport tous les ans donc je vous le fais rapidement.

Dans la politique foncière de la Ville, il y a quatre grandes orientations :

- le développement d'une offre d'habitat diversifiée en centre-ville et sur les secteurs périphériques :
 - Vous voyez, on revient à l'équilibre d'aménagement sur le territoire communal avec la demande de rétrocession de la Sous-Préfecture portée par l'EPF en vue de sa session à la société Welcome Habitat qui est donc le candidat que nous avons sélectionné dans le cadre de l'appel à projet pour faire des logements qualitatifs ;

- Par délégation ponctuelle du droit de préemption, le 4 rue des Halles pour le renouvellement urbain dans le cadre de la lutte contre la vacance commerciale et la vacance de logements en s'inscrivant dans une opération d'aménagement plus large portant sur tout le centre-ville.

Donc vous voyez, il y a vraiment là un rééquilibrage voulu et piloté par la collectivité sur le centre-ville.

- la rénovation urbaine dans les quartiers :
 - Par délégation du droit de préemption à l'EPF, la préemption dans le centre commercial du Coteau Jouvent du local commercial n° 4 pour renforcer la maîtrise du foncier sur ce secteur à réaménager et à redynamiser.

Donc là, c'est une autre partie du secteur de la Petite-Hollande qui, jusqu'à présent, a vu peu d'opérations de renouvellement urbain.

- la réalisation d'un équipement collectif :
 - La préemption du 48 route d'Audincourt aux fins de constituer une réserve foncière dans le cadre de la concession du chauffage urbain. Bien utile, la vente de cette petite maison pour pouvoir étendre notre chaufferie.
- La gestion optimisée du patrimoine communal avec :
 - Un petit bout donc de l'espace privé sur lequel la Ville empiétait.
 - La session d'un petit bout de terrain le long du canal de fuite au Faubourg de Besançon que la Ville a cédé parce qu'elle n'en a plus l'utilité.
 - La session d'un petit bout de foncier dans le lotissement de la Combe du Bois avec des accords passés avec les propriétaires et l'aménageur de l'époque qui n'avait pas abouti.

Sur le secteur des Hexagones, la session à Territoire 25 des lots appartenant à la Ville pour permettre la démolition du Centre des Hexagones.

Et, SEDIA poursuit dans le cadre, de la ZAC du Mont-Chevis, la commercialisation des quelques parcelles qui restent à vendre dans le cadre de la construction d'habitats individuels.

Donc, une politique foncière qui a concerné l'ensemble des quartiers de la Ville, à la fois la Ville seule mais aussi en travaillant avec SEDIA et l'EPF.

Avez-vous des remarques là-dessus ? Non. Nous allons prendre acte.

Le Conseil Municipal a pris acte

Madame le Maire

Nous passons à la question suivante « Aire de jeux intergénérationnelle à la Petite-Hollande ».

7. AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE A LA PETITE-HOLLANDE

Madame le Maire expose :

Nous avons beaucoup parlé, tout à l'heure, de la rénovation urbaine et, là, nous avons un projet qui consiste en la réalisation d'une aire de jeux intergénérationnelle juste en face de l'espace Domon.

On voit, aujourd'hui, un petit rectangle vert qui est donc le foncier qui va être prochainement aménagé. Il y aura, sur ce foncier, quatre thématiques qui vont être mises à disposition des habitants, des associations du quartier.

- une zone cardio,
- une zone parcours d'obstacles,
- une zone street workout,
- une zone maintien en mobilité (à proximité du Foyer Domon) pour les personnes âgées.

Il y aura également une densification de la végétation par la plantation d'arbres pour ombrager le site et intégrer cet espace à part entière dans le méandre vert, c'est-à-dire le parcours qui va de l'ancien collège Brossolette jusqu'au nouveau collège Lou Blazer. Donc, vous voyez les espaces de jeux qui vont être installés sur ce foncier, il y a des barres pour tous les âges, de pratiquement la naissance jusqu'au 4^{ème} âge, des sauts d'obstacles, tout ce qui touche à la mobilité et à la perte d'autonomie pour nos anciens et puis des jeux à plusieurs.

Ce projet qui est estimé à 264 230 € HT pourrait être financé à hauteur de 80 % par l'Agence Nationale du Sport (ANS) à condition bien sûr que nous nous engageons, dans le cadre de « Quartiers Résilients », à signer des conventions avec la MJC, le Jules Verne et également le club de personnes âgées du Foyer Domon. Comme de toutes façons, ses équipements sont mis à cet endroit-là pour qu'ils en profitent, bien sûr que nous allons signer les conventions.

Donc, un espace public de plus aménagé à la Petite-Hollande qui rencontrera, je l'espère et je le souhaite mais j'en suis pratiquement convaincue, le même succès que les jeux qui sont installés devant le Jules Verne.

Avez-vous des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Une remarque peut-être plus qu'une question. Les photos, les montages qui sont montrés donnent une impression de minéralité assez importante. Evidemment, on montre plutôt les endroits où les gens vont faire du sport donc c'est peut-être la raison mais je pense quand même, qu'en fonction de l'évolution climatique, il faut que l'on soit vigilants sur ce genre de choses.

Madame le Maire

Après, ils ne peuvent pas faire du sport sur n'importe quoi, vous savez qu'il faut que cela soit protégé pour...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord. D'autre part, il y a des zones, par exemple, la photo qui est en haut à la gauche, c'est rouge est-ce que ce sont des matériaux...

Madame le Maire

Ce n'est pas contractuel cela. On vous a mis des exemples de ce qui existe ailleurs mais ce n'est pas forcément comme cela...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

En fait, on voit que, souvent, on utilise des choses qui sont un peu souples à base de pneus, de choses comme cela, c'est considéré comme un recyclage de pneus, le problème c'est que ce genre de matériaux libèrent beaucoup de particules. On sait que l'on mange l'équivalent d'une carte bleue tous les jours ou toutes les semaines, je ne sais plus, même si c'est toutes les semaines, cela fait beaucoup, simplement parce que l'on mange, on absorbe par la respiration du plastique. Ce sont des matériaux qui se décomposent et qui font des nanoplastiques et donc je pense qu'il faut que l'on soit vigilant à ne pas mettre -je ne sais pas quels sont les matériaux- certains matériaux que l'on peut mettre mais imaginez que dans 15 ans, 20 ans, 30 ans ! De toutes façons, ces matériaux-là seront complètement décomposés. Donc, qu'ils ne soient pas nuisibles à la santé.

Madame le Maire

On regardera cela Monsieur LACHAMBRE mais, cela, ce n'est pas contractuel.

Nous allons voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

C'est encore à moi pour la question n° 8 « Relations Internationales – Subventions échanges associatifs et scolaires – Année 2023 ».

8. RELATIONS INTERNATIONALES – SUBVENTIONS ECHANGES ASSOCIATIFS ET SCOLAIRES – ANNEE 2023

Madame le Maire expose :

Très rapidement je vous parle de trois projets qui sont donc en rapport avec notre ville jumelée.

L'Association des Officiers de Réserve qui fait très régulièrement une rencontre avec la Reservistenkameradschaft de Ludwigsburg ainsi que la même chose en Suisse.

Cette année, en 2023, le déplacement de ces officiers de réserve s'est passé en Suisse et le Président de l'association sollicite une subvention de 125 €.

Le lycée Cuvier a fait, en début 2023, a fait un échange avec le Schiller Gymnasium et sollicite la Ville à hauteur de 950 €.

L'association Vélocité, dans le cadre de l'année du Traité de l'Elysée qui scelle les 60 ans d'amitié franco-allemande, ira à Strasbourg en vélo et rencontrera les homologues de Ludwigsburg, de Strasbourg et de Stuttgart au Parlement Européen et sollicite donc la somme de 475 €.

Nous vous proposons, ce soir, je pense que vous serez d'accord Monsieur LACHAMBRE, d'accorder ces subventions : 125 € pour les Officiers de Réserve, 950 € pour les lycéens et 475 € pour les cyclistes.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne sais pas s'il faut que je m'abstienne dans la mesure où je ferai partie des cyclistes qui iront à Strasbourg en vélo. Je pense que c'est une très bonne initiative d'avoir cet échange en question.

Madame le Maire

Tout le monde en est d'accord j'imagine ? Oui. Très bien.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°9 « Ecole primaire du Coteau Jouvent et école élémentaire de la Prairie – Demandes de subventions ». Alexandre.

9. ECOLE PRIMAIRE DU COTEAU JOUVENT ET ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PRAIRIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Merci. Ce sont les demandes de subventions de deux écoles de la Ville de Montbéliard.

L'école primaire du Coteau Jouvent qui a mené un beau projet dans le cadre du programme pHARe qui est un programme contre le harcèlement scolaire et pas que scolaire mais contre le harcèlement de manière générale. Ils ont, avec la MJC Centre Image, travaillé sur la création d'un film d'animation par rapport à cela et puis, là, ils vont partir bientôt à Annecy dans le cadre du Festival du film d'animation.

Ils nous demandent 500 € de participation donc il vous sera demandé de valider ce montant. Bien sûr, ce projet a été validé par l'Inspecteur de Circonscription.

La deuxième demande vient de l'école élémentaire de la Prairie qui porte son projet avec l'association Entreprises, Collectivités Territoriales et Insertion (ECTI) pour mettre en place des jeux électroniques, des jeux d'adresse.

Là aussi, c'est une demande de subvention de 500 €.

Il vous est demandé de voter ces deux subventions.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°10 « Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Pays de Montbéliard – Demande de subvention – Année 2023 ». Alexandre.

10. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU PAYS DE MONTBELIARD – DEMANDE DE SUBVENTION – ANNEE 2023

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

C'est la PEEP, l'association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, qui nous fait sa demande de 500 €. Pourquoi cela arrive maintenant ? Parce que, malheureusement, lorsqu'il y avait les demandes de subvention qui devaient être remplies, le Président était gravement malade et ils n'ont pas pu nous envoyer leur demande de subvention à temps. Ils nous en ont refait a posteriori, on avait dit que l'on regarderait cela en temps voulu, on avait donc mis les subventions dans un crédit de réserve en attendant.

Il vous est donc demandé, ce soir, de voter cette subvention de 500 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Madame le Maire

Des remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET momentanément absente -

Madame le Maire

Eddie STAMPONE de la question n°11 à la question n°21.

Question n°11 « Compte de Gestion – Année 2022 – Budget Principal – Approbation ».

11. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

Ce sont les obligations annuelles auxquelles nous sommes soumis et la première c'est l'adoption du Compte de Gestion du comptable public. Le comptable public tient la comptabilité générale de la collectivité puisque vous savez que le Maire n'a pas de chéquier ni de carte bleue même si on a une équivalence d'une carte bleue par semaine ou par mois, je n'ai pas très bien compris ! En tous cas, le Maire n'a pas de carte bleue au titre de la collectivité et n'a pas de chéquier non plus. Les dépenses et les recettes sont exécutées par un comptable public qui est indépendant, qui est un fonctionnaire de l'Etat. Il tient une comptabilité générale qui doit être le miroir de notre comptabilité à nous, qui est le Compte Administratif que l'on va voter tout à l'heure. Et, je vous sens fébrile à l'idée d'évoquer cette question.

Sur le Compte de Gestion du comptable public, bien évidemment, on s'est assuré qu'il a bien repris l'ensemble des soldes de l'exercice de 2021, qu'il a également bien pris en charge tous les titres et tous les mandats, que les opérations sont régulières, que l'ensemble des opérations de l'exercice 2022, y compris celle de la journée complémentaire ont bien été pris en charge également, que l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires sont bien exactes et que le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Si vous regardez l'annexe qui est présentée avec le rapport de présentation, vous verrez que l'on arrive à un résultat de 3 393 271 € qui sont des comptes répartis entre 612 841 € de besoins de financement de la section d'investissement et de 4 006 000 € au titre de la section de fonctionnement. On retrouvera ces montants dans le Compte Administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022 présenté par le comptable public.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Gisèle CUCHET momentanément absentes -

Madame le Maire

Question n°12 « Compte de Gestion – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières – Approbation ».

12. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – APPROBATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci. C'est exactement la même chose concernant les cimetières. Je ne vais pas reprendre en détail le projet de délibération. Le résultat qui sera repris et que l'on retrouvera au Compte Administratif s'établit à 9 536,29 €.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote Mme Léopoldine ROUDET et Mme Gisèle CUCHET momentanément absentes -*

Madame le Maire

Question n°13 « Compte Administratif – Année 2022 – Budget Principal ».

- *Madame le Maire quitte la salle - Alexandre GAUTHIER préside le Conseil Municipal -*

13. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte Administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte. Alors, qu'est-ce que le Compte Administratif ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est le gros document qui retrace l'ensemble des mouvements c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville durant l'année 2022. Il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes.

Le CA scelle l'exécution du budget 2022 c'est-à-dire l'exécution du BP 2022 corrigé des trois Décisions Modificatives de l'année.

Il permet à notre Conseil Municipal de vérifier que le Maire et l'exécutif ont bien exécuté le budget tel qu'il a été voté, de contrôler que le comptable public a bien exécuté les ordres qui lui ont été donnés tant en dépenses qu'en recettes, d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 et de déterminer le résultat comptable que nous affecterons définitivement au cours de ce conseil.

L'année 2022 est marquée par de fortes contraintes externes :

- L'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, et qui a entraîné une hausse des prix et un ralentissement des délais d'exécution des commandes ; cette hausse des prix est particulièrement forte pour ce qui concerne les matériaux et les matériels.
- la situation internationale, et surtout la guerre en Ukraine qui joue le rôle de catalyseur sur le prix des fluides.
- Une inflation de 5,2 % en 2022, niveau jamais atteint depuis 1985.
- Une augmentation des taux d'intérêts d'emprunt.
- Enfin, il a fallu prendre en compte l'augmentation cumulée du SMIC de 5,56 %, entre janvier et août 2022, ainsi que l'augmentation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022.

Malgré cela, et parce que nous portons une attention particulière aux finances de la Ville, parce que nous avons la volonté politique de maîtriser le budget municipal, parce que c'est véritablement une volonté politique, les résultats, le niveau d'endettement, et les ratios financiers sont favorablement orientés.

Le CA 2022 retrace aussi dans les comptes nos choix politiques, que nous avons présentés lors de l'adoption du BP 2022 :

- Renforcer l'attractivité de Montbéliard et améliorer son cadre de vie.
- Améliorer les équipements et l'offre de services destinés aux habitants.

- Renouveler notre soutien à notre CCAS, l'un des plus importants de Bourgogne Franche-Comté qui dispose d'un champ d'interventions très développé.
- Renouveler notre soutien aux forces vives de Montbéliard, au monde associatif, un soutien municipal qui se situe au-dessus de la moyenne des villes de la même importance.
- Continuer de porter une action soutenue envers la jeunesse, l'enseignement, le sport, et la culture.
- Répondre, à notre niveau, à l'exigence de respect de l'environnement et de protection climatique.
- Intervenir dans le champ économique par un programme d'investissement fort.

Je vous propose à présent d'examiner plus précisément le Compte Administratif de l'année 2022.

L'exercice 2022 s'achève sur un résultat cumulé de 949 509,93 €. Dans le détail :

- Le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 4 006 113,73 €, on l'a vu tout à l'heure dans le Compte de Gestion, c'est le même montant. Il est en retrait de 205 000 € par rapport à 2021. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 39 651 580 €, soit près de 650 000 € de plus qu'en 2021, principalement dû aux opérations d'ordre d'amortissement et les recettes de cette section se sont élevées à 43 657 694 €, c'est-à-dire 406 000 € de plus qu'en 2021. La totalité du résultat de l'exercice 2021 avait été affecté à la section d'investissement au BP 2022, de sorte que nous n'avons pas reporté de résultat en fonctionnement.
- Le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à 1 919 949 € hors report. Ainsi, les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 17 599 924 €, soit près de 2,3 millions de plus qu'en 2021, conformément à notre engagement d'intervenir dans le champ économique par un programme d'investissements fort. Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 820 428 €, montant très légèrement supérieur à celui de 2021. Au BP 2022, nous avons reporté le besoin de financement de la section d'investissement de 2021 qui s'élevait à 1 136 653 €. En prenant en compte les dépenses et les recettes engagées, le besoin de financement s'établit à 3 056 603 €.

Donc, nous avons 4 006 113,73 € de la section de fonctionnement, on retranche les 3 056 603 € de besoin de financement de la section d'investissement, il nous reste 949 509,93 € en section de fonctionnement. Nous avons déjà affecté cette somme, par anticipation, directement à l'investissement puisque nous avons le choix de garder ces 949 509,93 € soit en section de fonctionnement soit de les affecter directement à la section d'investissement. En sachant que si nous l'affectons directement à la section d'investissement, l'opération est irrémédiable, on ne peut plus les récupérer en fonctionnement. On avait fait le choix de l'affecter en investissement, ce qui nous permet de moins emprunter, on l'avait affecté par anticipation au BP 2023 et on va donc, au cours de ce Conseil, l'affecter en section d'investissement.

Les niveaux de réalisation des crédits témoignent de l'agilité dont a fait preuve l'équipe municipale pour agir, notamment en soutenant l'investissement, malgré les contraintes fortes apparues depuis la crise sanitaire de 2020 et le contexte géopolitique international tendu, tout particulièrement depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 95 % soit un niveau équivalent à celui de l'an passé mais supérieur à celui des communes de notre strate géographique. Il est équivalent à celui de 2019. Ce qui signifie que 2022 signe le retour à un fonctionnement normal de nos services après deux années de crise sanitaire.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le niveau de réalisation s'établit à 83,5 %, soit bien au-dessus de celui de 2021 mais aussi de celui de 2019. Il est supérieur de plus de 11 points à celui des villes de la même strate démographique.

Je vous propose de revenir un peu plus dans le détail sur chacune des sections, en commençant d'abord par la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élèvent à 43 311 467 € soit une hausse de 500 000 € par rapport à 2021.

Le chapitre qui représente près de 73 % de nos recettes est celui des impôts et taxes. Il est en hausse en raison du changement d'imputation comptable des allocations compensatrices de Taxe d'Habitation, comme suite à la réforme de la fiscalité directe locale, mais aussi de l'évolution des

bases votées en Loi de Finances. L'an passé, nous avions des recettes des allocations compensatrices qui étaient comptabilisées en dotations, depuis 2022, c'est comptabilisé en impôts et taxes voilà pourquoi on a un « plus » dans ce chapitre-là et on retrouve le « moins » dans le chapitre 74 qui est le chapitre des dotations.

97 % des recettes de fiscalité directe est constituée de la Taxe sur le Foncier Bâti. Depuis la réforme de la Taxe d'Habitation, nous ne percevons plus de produits de la Taxe d'Habitation mise à part la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, en revanche, nous percevons la totalité du Foncier Bâti avec un système de plafond qui fait que l'on ne peut pas percevoir plus que ce que nous aurions dû percevoir sans la réforme de la Taxe d'Habitation enfin, de la fiscalité directe locale.

Les impôts indirects sont principalement portés par les droits de mutation, la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations. Il s'élève à 7 703 000 €. Il représente près de 18 % de nos recettes et est baisse de 520 000 €, principalement en raison du changement d'imputation comptable des allocations compensatrices de Taxe d'Habitation que je viens d'évoquer. Ce chapitre est constitué pour près de moitié de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et pour plus d'un quart des allocations compensatrices d'exonération de taxes foncières. Il intègre également les participations de diverses entités publiques, notamment de l'Etat au titre de son soutien à l'action communale, en particulier, en faveur de la jeunesse à travers le projet des Colonies Apprenantes et du dispositif des Cités éducatives.

Le troisième poste de recettes est celui des produits des services et du domaine qui s'élève à 2 502 000 € soit près de 6 % de nos recettes de fonctionnement. Ce poste de recettes est en hausse par rapport à 2021 mais reste inférieur aux recettes perçues en 2019, avant la crise. Néanmoins, les remboursements de frais du parking des Blancheries et des charges liées au bail passé avec l'Ecole Nationale de Police ont été facturés au début de l'année 2023, au lieu de les constater en 2022, ce qui diminue l'évolution à la hausse de ce chapitre de recettes. L'évolution de ce chapitre s'explique par la reprise des activités culturelles, par les produits de la piscine couverte et de la piscine d'été, mais aussi par une reprise de l'activité en centre-ville, ainsi qu'en témoignent les produits du stationnement. Je rappelle quand même que nous avons fait le choix de rendre gratuit le stationnement à de nombreuses reprises, pour soutenir l'activité commerciale de centre-ville.

Les autres produits de gestion courante sont le 4^{ème} poste de recettes. Il revient à son niveau d'avant crise sanitaire (2019 : 1 087 000).

D'autres recettes impactent le résultat de la Ville et concernent des cessions, des remboursements, etc. Pour ce qui concerne les cessions, le bilan de l'action foncière 2022 nous a été présenté précédemment.

Et puisque nous avons des recettes, il faut qu'on les dépense et nous avons des dépenses de fonctionnement que je propose d'analyser à présent.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse de 300 000 € et s'établissent à 36 700 000 €.

Les dépenses de personnel ont augmenté de près de 670 000 € et représentent près de 59 % des dépenses de fonctionnement, soit un taux inférieur aux villes de même importance. Néanmoins, à effectif constant, ce poste de dépenses augmente mécaniquement chaque année sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité.

En 2022, plusieurs décisions sont venues impactées lourdement ce chapitre : l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, 3 augmentations du SMIC, l'application de la NBI, la hausse des heures supplémentaires liées à l'organisation des élections présidentielles et législatives. Pour amortir ces augmentations, nous avons différé certains recrutements et nous avons limité le recours aux cabinets de recrutement.

Les charges à caractère général augmentent de 267 000 € par rapport à 2021. Cette hausse s'explique d'abord par le montant des fluides qui augmente de plus de 200 000 €, mais aussi par la

hausse du prix des fournitures administratives, de l'augmentation du prix des matières premières, des transports collectifs, dans tous ces domaines le montant des marchés contractualisés étant défavorables à la collectivité.

D'autres dépenses sont retracées dans ce chapitre : il s'agit par exemple des dépenses liées à la mise en place de l'OPAH de centre-ville, aux animations telles que « Ma ville en terrasse », et au plan de communication comme suite à la reprise de l'activité culturelle. On y retrouve ainsi les actions de communication autour de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires », de l'exposition « Dualités », du pôle culturel et des Lumières de Noël.

A contrario, certaines charges diminuent, telles que les honoraires, les frais de gardiennage et les Taxes Foncières qui ont été réactualisées entre 2021 et 2022.

Les charges de gestion courante diminuent de près de 142 000 € par rapport à 2021. Les subventions aux associations ont augmenté de 106 000 € et représentent 2 008 000 €, auxquels il convient d'ajouter 3,6 millions d'euros d'avantages en nature. L'année 2022 est marquée par la reprise des activités.

Les charges financières diminuent et avec elles le taux moyen de la dette qui s'établit à 2,04 %.

A l'issue de cette analyse de la section de fonctionnement, il nous revient de considérer le résultat de cette seule section. En ne prenant en compte que la différence entre les recettes et les dépenses de l'année, le résultat brut de la section de fonctionnement s'élève à 6,6 millions d'euros. Ce résultat s'élevait à 6,4 millions en 2021. La section de fonctionnement est donc maîtrisée, malgré un contexte inflationniste jamais connu depuis 1985.

Nous allons à présent analyser la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 15 millions d'euros, hors restes à réaliser, soit une hausse de près de 3 millions d'euros, ce qui est conforme à notre engagement de mettre en œuvre un programme d'investissements fort.

Les dépenses d'investissement courant se sont élevées à 5,7 millions d'euros. Elles correspondent notamment au programme de voirie tels que les travaux de la rue Saint-Exupéry, de l'avenue des Alliés, de la rue des Batteries du Parc..., aux travaux sur divers bâtiments, et au programme d'éclairage public. Elles comprennent également les acquisitions de mobilier, de matériel et d'outillage.

Nous retrouvons également dans ce poste de dépenses les subventions d'équipement versées aux associations, aux particuliers et aux professionnels pour la rénovation des façades d'immeubles et de commerces et l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Concernant le Programme Pluriannuel d'Investissement, les crédits de paiements ont été consommés à hauteur de 5,8 millions d'euros et sont répartis principalement entre l'îlot des Hexagones, le pôle associatif de la Chiffogne, le cœur de quartier de la Petite-Hollande, la redynamisation du centre-ville, la restauration scolaire à Domon, le Centre Culturel Simone Veil et le Conservatoire. Un autre programme a débuté et nous a été présenté lors du dernier Conseil Municipal, il s'agit de la reconversion du site du Château.

En 2021, le niveau des dépenses d'équipements totales s'est élevé à 11,3 millions d'euros. En 2022, c'est 15 millions d'euros.

Enfin, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 3 536 572 €.

Les recettes d'investissement

Après les dépenses, analysons les recettes d'investissement. Elles se sont élevées à près de 11,9 millions d'euros.

L'emprunt a constitué le 1^{er} poste de recettes, représentant 42% de nos recettes d'investissement. En 2022, nous avons emprunté 5 152 787 € auprès de deux établissements financiers : 1 emprunt de 4 000 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1,51 % et 1 152 787 € sur 15 ans au taux fixe de 1,76%.

36 % des recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement donc l'autofinancement est issu de la section de fonctionnement. Cela illustre parfaitement l'impérieuse nécessité de maîtriser le fonctionnement si nous souhaitons investir. Le bon niveau d'autofinancement reflète une gestion saine et maîtrisée de la section de fonctionnement.

Les autres recettes sont constituées des dotations et fonds divers et des subventions.

Les restes à réaliser

Aux dépenses et aux recettes exposées précédemment, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes qui ont été engagées mais qui n'ont pas donné lieu à mouvement financier dans la mesure où la facturation ou le titre de recettes n'a pas été enregistrée en 2022.

A ce titre les dépenses engagées s'élèvent à 2,1 millions d'euros, et les recettes à 1 million d'euros.

En conclusion, l'épargne brute issue de la section de fonctionnement est en hausse par rapport à 2021. Elle représente 14,57 % de nos recettes de fonctionnement, soit au-delà du seuil critique de 10 %. Elle démontre que l'engagement de maîtriser la section de fonctionnement pris lors de la présentation du BP 2022 a été respecté, renforcé par le résultat qui en découle.

L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne dégagée après le remboursement en capital des emprunts est positive de 2,7 millions d'euros, en hausse par rapport à 2021, consécutivement au recours raisonné à l'emprunt.

Les niveaux d'épargne sont favorables à la collectivité.

L'encours de la dette augmente, mais moins vite que les dépenses d'investissement, consécutivement à un autofinancement élevé. La capacité de désendettement se situe à 4,82 ans d'épargne brut, soit bien en dessous de la zone critique d'insolvabilité fixée à 12 ans. L'engagement du recours raisonné à l'emprunt est lui aussi respecté.

Aussi, je vous propose d'adopter le Compte Administratif 2022, fidèle au Budget 2022 et à la politique que nous mettons en œuvre grâce à des finances maîtrisées.

Je vous remercie.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Eddie pour cette présentation complète et exhaustive. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Si c'est bon, on va pouvoir passer aux votes. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. C'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	27
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire, M. Philippe DUVERNOY, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET et Mme Hélène MAITRE-HENRIET momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°14 « Compte Administratif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières ».

14. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Ce sera plus court !

Pour le cimetière, nous n'avons qu'une section c'est la section d'exploitation qui correspond à la section de fonctionnement sur le budget principal. Nous n'avons pas de sections d'investissement sur ce budget-là.

Les recettes se sont élevées à 24 639.38 €. L'excédent de l'exercice reporté à 6 708.98 €. Nous avons dépensé 21 812.07 € et donc le résultat de la section d'investissement d'exploitation est de 9 536,29 €.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à ce point ? Toujours pas donc on va pouvoir passer aux votes. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. C'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire, M. Philippe DUVERNOY et M. Olivier GOUSSET momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°15 « Compte Administratif – Année 2022 – Budget Principal – Affectation du résultat ». Eddie STAMPONE.

15. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons notre résultat, je l'ai exposé tout à l'heure, et il convient donc de l'affecter. On l'avait déjà fait par anticipation au BP 2023. Là, il faut qu'on le fasse de manière définitive.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 4 006 113,73 €.

Pour la section d'investissement, le besoin de financement est de 1 919 949,81 €.

Nous avons des restes à réaliser, nos 2 144 352,04 € moins 1 007 698,05 € donc cela fait un besoin de 1 136 653,99 €.

Et donc, le résultat cumulé de l'exercice 2022 s'établit à 949 509,93 €.

Les besoins de financement sont obligatoirement affectés à la section d'investissement donc sur les 4 006 113,73 €, on va prendre 1 919 949,81 € que l'on va affecter obligatoirement à la section d'investissement. On va prendre 1 136 653,99 € qui vont être affectés obligatoirement à la section d'investissement et il nous reste 949 509,93 € et donc on vous propose de les affecter à la section d'investissement plutôt que de les laisser en fonctionnement.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Je n'en vois pas. C'est un vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire, M. Philippe DUVERNOY et M. Olivier GOUSSET momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°16 « Compte Administratif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat ». Eddie STAMPONE.

16. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Alexandre. Sur le cimetière, nous avons notre résultat de 9 536,29 €. Nous n'avons pas de section d'investissement donc nous l'affectons, enfin on n'a pas bien le choix, c'est-à-dire que cette somme-là se retrouvera en section d'exploitation au BP 2023 si vous en êtes d'accord.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On en est d'accord mais on va quand même voter. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je n'en vois toujours pas. On va pouvoir voter. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme le Maire, M. Philippe DUVERNOY et M. Olivier GOUSSET momentanément absents -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°17 « Tarification – Année 2023 – Actualisation ». Toujours Eddie STAMPONE.

17. TARIFICATION – ANNEE 2023 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il est nécessaire d'actualiser plusieurs tarifs.

Tout d'abord, au cimetière, nous avons adopté des tarifs pour la vente de caveaux, suite à des reprises de concessions, à 400 € TTC pour une place et à 700 € TTC pour deux places. Mais c'est un budget qui est soumis à TVA et donc les tarifs doivent être exprimés en HT. Vous avez le montant, cela ne change pas grand-chose sur le TTC, on rajoute 80 centimes à chaque fois pour avoir un tarif HT qui soit arrondi. Donc 334 € HT pour une place et 584 € HT pour deux places.

Ensuite, pour le service SAVA (Sport Animation et Vie Associative), on actualise des tarifs de salles du pôle associatif Lou Blazer pour qu'ils soient plus cohérents avec ceux qui sont pratiqués pour les autres salles. Les propositions sont les suivantes :

- La salle Thourot : on propose un tarif à 25 € HT au tarif plein et 16,67 € au tarif réduit
- Le pôle associatif Lou Blazer : le même montant pour que cela soit en cohérence avec ceux qui sont déjà pratiqués. Vous avez également le changement d'appellation des deux salles. Nous avons renommé « salle polyvalente et salle de réunion ».

Pour le service Enfance Jeunesse Education, le CRIJ (Centre Régional Info Jeunes) souhaite collaborer avec les Eurockéennes de Belfort. Un stand « Info jeunes » sera installé dans le village des partenaires pour faire connaître les structures « Info jeunes » et pour promouvoir la prochaine édition de la carte avantages jeunes. Dans ce cadre, pendant le festival et afin de rendre la carte jeunes plus attractive, le CRIJ a prévu de vendre les bons de retrait de cartes avantages jeunes à 8 € au lieu de 10 €, donc une remise de 2 € par rapport au tarif normal. Dès le 1^{er} septembre, munis de ces bons de retrait, les personnes qui en seront détentrices pourront se rendre dans les structures « Info jeunes » et retirer leurs cartes. Comme ce tarif de 8 € n'était pas prévu au tableau des tarifs, on vous propose de l'ajouter.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Non. On va pouvoir passer au vote. Il vous est demandé d'approuver les tarifs qui viennent de vous être présentés. Y-a-t-il a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Non. C'est un vote à l'unanimité.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'ont pas pris part au vote Mme le Maire, M. Philippe DUVERNOY et M. Olivier GOUSSET momentanément absents* -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Question n°18 « Taxe de séjour – Actualisation des tarifs ». Toujours Eddie STAMPONE.

- *Retour de Madame le Maire* -

18. TAXE DE SEJOUR – ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons institué, sur notre territoire, une taxe de séjour depuis le 1^{er} août 1997. Elle est collectée par les hébergeurs ou par les plateformes intermédiaires telles que Airbnb, le Bon Coin, Booking, sur les personnes hébergées.

Sont exonérées les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes qui bénéficient d'un hébergement d'urgence et d'un relogement temporaire et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant déterminé par le Conseil Municipal. Concernant cette dernière exonération, le montant du loyer n'a jamais été fixé. Il est proposé de l'établir à 1 € par jour.

Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par le Conseil Municipal dans les limites du barème édicté par la loi. Ils sont revalorisés annuellement. Conformément à la délibération n° 2003-29, la déclaration et la collecte de cette taxe se font actuellement une fois par an, avant le 15 janvier de l'année suivante.

Depuis la loi NOTRe, il a été rendu obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme » aux EPCI. Dans ce cadre, Pays de Montbéliard Agglomération a institué sur son territoire

une taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2020. Les collectivités qui percevaient jusque-là, la taxe de séjour, comme Arbouans, Montbéliard et Sochaux, se sont opposées par délibération à son transfert à l'Agglomération et ont conservé leur propre taxe de séjour.

Le Conseil Communautaire de PMA a, par délibération du 29 juin 2022, augmenté les tarifs de la taxe de séjour intercommunale qui s'applique sur tout le territoire de l'agglomération sauf pour les trois collectivités qui s'y sont opposées et ceci afin de les rapprocher de ceux des collectivités voisines.

Dans un souci d'harmonisation, l'Office de Tourisme a émis le souhait que les communes qui ont conservé la taxe de séjour appliquent les mêmes tarifs que le reste du territoire communautaire. Dans cet objectif de cohérence tarifaire intercommunale, il est proposé d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour selon le tableau que vous avez dans le projet de délibération que je ne vais pas détailler si vous en êtes d'accord. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, jusqu'à présent, la collecte était effectuée avant le 15 janvier, si vous en êtes d'accord, la déclaration et la collecte de ces taxes pourraient désormais s'opérer en deux temps : avant le 15 juillet pour le premier semestre et avant le 15 janvier pour le second semestre, ce qui assurera donc un meilleur suivi pour les hébergeurs, pour la collectivité, comme pour l'Office de Tourisme.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la taxe de séjour tels que présentés, de fixer à 1 € par jour le seuil relatif à l'exonération de la taxe de séjour et d'arrêter les dates de déclaration et la collecte de la taxe de séjour au 15 juillet pour le premier semestre et 15 janvier de l'année suivante pour le second semestre.

Madame le Maire

Bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je ne vois pas. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Philippe DUVERNOY, Mme Nora ZARLENGA et M. Olivier GOUSSET momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°19 « Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2023 – Demandes de subventions ».

19. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit de demandes de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville sur plusieurs projets.

La Ville de Montbéliard remplit les conditions pour percevoir de la DPV. Pour le Département du Doubs, l'enveloppe globale est de 2 446 000 €, c'est en diminution de 133 000 € par rapport à l'an passé. Pour mémoire, la Ville de Montbéliard s'est vue notifier, par exemple, si on prend l'année 2022, 496 917 €.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de présenter des opérations pour percevoir de la Dotation Politique de la Ville pour un total qui s'élèverait à 402 724,41 €. Sur chacun des projets que je vais énumérer, la demande de subvention est de 80 %. Vous avez le plan détaillé.

Les projets sont :

- requalification des aires de jeux du secteur de la Chiffogne
- travaux d'amélioration du groupe scolaire Victor Hugo

- réfection de l'étanchéité de la toiture de la crèche la Pomme Verte
- rénovation des sanitaires et des sols de deux salles de classes de l'école élémentaire André Boulloche
- végétalisation de la cour de l'école maternelle du Petit-Chênois
- mise en place de volets roulants au groupe scolaire du Coteau Jouvent
- remplacement des menuiseries de la conciergerie du groupe scolaire Petit-Chênois
- sécurisation de l'enceinte et mise en accessibilité des vestiaires du stade Annequin

Les crédits pour les projets 1, 2 et 5 n'ont pas été prévus au BP 2023 donc on les ajustera au moment de la Décision Modificative n°1 en cas de l'attribution de la subvention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est une remarque un petit peu générale et je profite du fait que nos camarades macronistes soient là pour poser la question mais cela ne les concerne pas qu'eux. On ne peut pas être opposé à ce qui est proposé là bien sûr mais il y a un certain nombre de travaux qui sont des travaux d'entretien, de rénovation etc, il y a quelques éléments qui pourraient être intégrés dans quelque chose qui permettrait d'amortir, disons, l'augmentation de la température et je pense, qu'à ce niveau-là, au niveau de la politique de la ville, il y a vraiment un besoin qui est très très fort et ce que l'on fait là, ce n'est pas suffisant. Quand on voit ce qu'il va se passer dans les années à venir, il y a énormément de travaux qui devraient entrer dans ce cadre de la Dotation Politique de la Ville, que ce soit pour des écoles, que ce soit pour un certain nombre de choses mais il y a beaucoup de choses qui touchent les écoles ou les équipements publics et, là, il y a vraiment de gros besoins. Donc, j'en appelle à tout le monde, que ce soit la Ville au niveau de ses investissements, on en avait parlé un petit peu par rapport au projet qu'il y avait au niveau du Château. Là, je pense que le Gouvernement ne fait pas son boulot. Ce sont les deux aspects, c'est la Ville et le Gouvernement.

Madame le Maire

Ben oui ! Si on peut faire plus, on fera plus parce que l'on sait bien tout cela mais voilà, aujourd'hui, ce que nous pouvons faire. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°20 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ». Eddie STAMPONE.

20. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la traditionnelle actualisation du tableau des emplois. Vous avez les modifications qui sont proposées. Bien évidemment, les crédits seront inscrits au budget et donc il est proposé d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Eté 2023 ». Eddie STAMPONE.

21. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – ETE 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. Je ne vais pas détailler mais simplement dire que, pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant la période estivale à la piscine, dans les quartiers, les services administratifs et techniques, il est proposé de créer 96 postes d'auxiliaires d'été.

Après avis de la commission, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la création des 96 postes tels que détaillés dans votre projet de délibération.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°22 « Lumières de Noël 2023 – Demandes de subventions ». Christine SCHMITT.

22. LUMIERES DE NOËL 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci. C'est comme tous les ans, ce sont des demandes de subventions que la Ville de Montbéliard sollicite auprès des partenaires : Pays de Montbéliard Agglomération, le Département et la Région.

Donc là, on demande 60 000 € à PMA, 30 000 € au Département et 50 000 € à la Région.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à demander ces subventions. Pour mémoire, l'année dernière, on avait demandé 30 000 € au Département, 50 000 € à la Région et 50 000 € à PMA.

Madame le Maire

Donc, nous verrons la réponse. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2022 ». Philippe DUVERNOY.

23. RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) – RAPPORT ANNUEL 2022

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Avec le micro, cela ira mieux !

Le traditionnel rapport qui vous fait état du nombre de contestations concernant ce que l'on appelle publiquement aujourd'hui, les FPS (Forfait Post Stationnement) qui s'appelaient dans le temps les PV, c'est comme ça que ça s'appelait, tout le monde comprend bien, et qui nécessitent un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) qui se fait par écrit et par lettre recommandée.

Et vous avez, comme c'est obligatoire, le bilan de l'activité 2022 pour ces RAPO. Donc, vous avez les contestations de FPS, les motifs, le nombre de prises en compte, le nombre d'aboutissements, etc., etc.

Un tableau a été livré à votre sagacité avec le rapport qui vous a été communiqué. Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport sauf si vous avez des questions particulières sur le sujet.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

- Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Question n°24 « Charte communautaire du relogement 2020 – 2026 ». Annie VITALI.

24. CHARTRE COMMUNAUTAIRE DU RELOGEMENT 2020 - 2026

Madame Annie VITALI expose :

Merci Madame le Maire. Dans le cadre des missions de la convention intercommunale du logement qui est l'instance communautaire chargée d'élaborer et de conduire les politiques de peuplement confiées à l'Agglomération, une charte communautaire de relogement portant sur 2020-2026 est proposée.

Cette charte du relogement intervient dans le contexte général de la Politique de la Ville et du Contrat de Ville Unique qui agissent sur les dimensions sociales, urbaines, économiques et de tranquillité publique afin de remédier au dysfonctionnement dont souffrent certains quartiers.

Les différents programmes de rénovation urbaine qui entraînent la démolition d'immeubles localisés en Quartier Politique de la Ville nécessitent de prendre en compte les difficultés de relogement des ménages. Nous avons évoqué précédemment les démolitions, notamment sur le quartier de la Petite-Hollande et plus particulièrement ceux situés sur la rue du Petit-Chênois.

La qualité du processus de relogement est un enjeu essentiel pour la réussite des projets de rénovation urbaine. Elle a pour objectif de fixer le cadre, dans lequel le relogement des ménages résidants dans les immeubles voués à la démolition et localisés en Quartier Politique de la Ville, qui sera effectué pour assurer collectivement les meilleures conditions de relogement pour ces ménages. Elle va donc préciser les modalités de relogement, les instances de suivi ainsi que les engagements des parties prenantes visant à ce que les grands objectifs de relogement soient atteints.

Les signataires de cette charte expriment, au travers de celle-ci, leur volonté de travailler collectivement à la satisfaction des objectifs de relogement. Il s'agit de Pays de Montbéliard Agglomération, l'Etat, les communes, l'ensemble des bailleurs que sont Habitat 25, Idéha et Néolia, le Conseil Départemental du Doubs et Action Logement. Pour Montbéliard, plus particulièrement, ce sera Néolia qui est concerné comme bailleur.

Sur l'échelle de l'Agglomération, 863 ménages sont susceptibles d'être relogés sur la période 2020-2026 sur l'ensemble des QPV : 30 des ménages pour Idéha, 120 ménages pour Habitat 25 et 711 pour Néolia. Pour Montbéliard, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ce sont 244 ménages à reloger pour 305 logements à démolir.

Le relogement doit répondre à trois grands principes :

- il doit autoriser la prise en compte des aspirations des ménages, c'est-à-dire la proximité avec le lieu de travail ou de scolarisation, les attaches sociales ou familiales, la proximité des services, l'attachement au quartier.
- il doit répondre à des conditions financières adaptées à leurs ressources. Le relogement peut en effet faire évoluer leurs charges, leur reste à vivre
- il doit offrir la possibilité d'un parcours résidentiel positif, c'est-à-dire l'accès au parc récent en favorisant une localisation hors QPV tout en évitant le relogement sur des résidences fragiles.

Concernant l'organisation des relogements. Tout d'abord, un diagnostic des besoins doit être effectué sous forme d'entretiens individuels avec les ménages dès la décision de mise hors gestion d'un bâtiment pour la démolition. Un accompagnement social doit être également proposé, si besoin, pour assurer un processus de relogement de qualité pour les ménages. Les bailleurs s'engagent pour cela à un travail inter bailleurs dans l'identification des possibilités de relogement adaptées à la situation du ménage à reloger.

Concernant les déménagements, les bailleurs s'engagent à participer soit forfaitairement, soit par une prise en charge des frais engagés liés au déménagement par les locataires contraints d'être relogés et à transférer, sur le nouveau logement, le dépôt de garantie du logement libéré dans le cas d'un relogement au sein du parc du bailleur d'origine tout en maintenant le montant initial de ce dépôt de garantie.

Pour les instances de suivi du relogement, nous avons la CIL (Conférence Intercommunale du Logement), la CIA (commission de coordination de la Convention Intercommunale d'Attribution) et la commission de suivi.

Les signataires s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs et au partage des informations et de la transmission des tableaux de relogement.

Il vous est donc proposé d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la charte communautaire de relogement 2020-2026.

Vous aviez cette charte en annexe.

Madame le Maire

Avez-vous des remarques ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bien sûr, on ne peut qu'être d'accord avec le contenu de la charte communautaire. Il n'y a pas de soucis à ce niveau-là. Je dirais que l'un des objectifs c'est d'essayer d'améliorer la façon dont la population se répartit dans les différents quartiers, ce que l'on peut regretter, mais je le dis comme cela, ce n'est pas une accusation contre qui que ce soit, mais, finalement, c'est des fois, des bonnes paroles mais qui sont très difficiles à appliquer et qui ne marquent pas nécessairement, de la part de la communauté, de faire vraiment avancer les choses. Je crois qu'il y a quand même des villes, ou des agglomérations plutôt, qui ont vraiment fait des efforts particuliers à ce niveau-là. Je pense qu'il y a encore beaucoup de choses qui seraient à faire de façon à éviter la ghettoïsation ou le marquage qu'il peut y avoir sur certains quartiers.

Madame le Maire

Oui mais enfin vous savez, la mixité sociale est extrêmement difficile à réaliser et vous le savez bien.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui.

Madame le Maire

Si vous voulez faire habiter des gens à la Petite Hollande ou à la Chiffogne, il y a certaines personnes qui ne veulent pas y aller donc c'est très très très compliqué.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je l'ai bien dit, ce n'est pas facile, je sais, mais disons qu'il y a quand même des villes dans lesquelles on a fait des efforts particuliers. Je parlerai d'une ville dont quelqu'un a participé largement, c'est la ville de Chenôve. Il ne s'est pas retourné... Je parlais de la Ville de Chenôve sur laquelle il y a eu des efforts particuliers qui ont été faits et je pense qu'il y a des choses qui ont donné des résultats. J'en parle d'autant plus que j'ai un de mes neveux qui est au Conseil Municipal de Chenôve....

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est pour cela que Laurent est parti !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il m'a dit qu'il n'avait pas gardé de mauvais souvenirs de lui !

Madame le Maire

Bien, on va voter sur cette question. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

La charte, elle n'est pas plus engageante que cela ! Comme toute charte évidemment ! Donc on ne peut être que d'accord. Mais, si on ne va pas à Chenôve, si on reste à Montbéliard, par exemple, tout à l'heure quand je vous apostrophais sur le quartier au Miémont, vous n'avez pas la possibilité un peu « d'obliger » qu'il y ait des logements sociaux par exemple. Donc, quand on parle de mixité... Les ménages doivent être relogés, 25 % -il y a des objectifs qui sont fixés-, faudrait-il encore que les politiques de logements des différentes villes puissent remplir ces objectifs. Evidemment, on ne peut qu'être d'accord avec cette charte mais c'est toujours mon propos sur la régulation de quartiers, notions de politiques publiques.

Madame le Maire

Vous savez, à la Chiffogne, il y a largement plus que 25 % de logements sociaux.

Monsieur Eric LANÇON

Oui mais je parlais spécialement de là où il va y avoir bientôt 130 logements par exemple.

Madame le Maire

Oui, enfin bon ! Bien, nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25 « Médiathèque – Coupon avantage bibliothèque – Convention avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) ». Philippe TISSOT pour les deux prochaines questions.

25. MEDIATHEQUE – COUPON AVANTAGE BIBLIOTHEQUE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LE CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE-COMTE (CRIJ)

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci Madame le Maire. La première question, c'est quelque chose de redondant, on la passe chaque année donc vous connaissez, je ne vais pas entrer dans le détail, c'est le renouvellement du coupon avantage bibliothèque. Pour le renouveler, chaque année, il convient de signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse.

Cette convention que l'on signe pour être soutenu à ce niveau pose trois engagements :

- l'engagement de chacun des partenaires. Je rappelle que l'engagement du Conseil Régional consiste à rembourser la somme de 5 € par coupon avantage bibliothèque
- l'engagement du Centre Régional d'Information Jeunesse consiste à transmettre au Conseil Régional, trois fois par an, les montants qui sont à rembourser aux communes
- l'engagement de la Ville qui est d'appliquer le coupon avantages jeunes donc gratuité pour les 18 - 29 ans sur présentation de ce coupon à l'entrée à la bibliothèque et d'informer les abonnés évidemment de l'existence de ce coupon et de procéder à son évaluation

Voilà, il convient donc, par cette délibération, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention qui nous permettra de poursuivre nos liens avec ce dispositif régional.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Musées de Montbéliard – Actualisation convention Carte Pass Pro Doubs Tourisme ». Philippe TISSOT.

26. MUSEES DE MONTBELIARD – ACTUALISATION CONVENTION CARTE PASS PRO DOUBS TOURISME

Monsieur Philippe TISSOT expose :

La question suivante concerne les musées. On ne l'a encore pas évoquée, en Conseil Municipal, cette question.

Depuis 2006, la Ville de Montbéliard est partenaire de Doubs Tourisme dans le cadre du dispositif Pass Pro Tourisme. Ce Pass Pro est destiné aux professionnels du tourisme pour pouvoir accéder gratuitement aux différents sites et structures touristiques du Doubs et par là, en assurer la promotion.

La gratuité s'applique aux détenteurs de la carte et à son accompagnateur ou à son accompagnatrice c'est selon.

Evidemment, il faut qu'il y ait contrepartie des deux côtés. Les musées de Montbéliard s'engagent à accueillir les professionnels du tourisme porteurs de cette carte gratuitement et puis, en contrepartie, huit membres du personnel du musée pourront disposer de cette carte Pass Pro Tourisme.

Après avis de la commission compétente, avis positif bien sûr, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention qui figure en annexe si vous voulez la lire.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°27 « Conventions d'objectifs et de financement Ville / CAF – Prestations de service périscolaire et extrascolaire avec « Bonus CTG ». Alexandre.

27. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE / CAF – PRESTATIONS DE SERVICE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AVEC « BONUS CTG »

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Ce sont des conventions d'objectifs que l'on a avec la CAF dans le cadre du bonus CTG, c'est-à-dire un petit reliquat, un petit supplément de subvention dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires.

Annuellement, l'aide de la CAF s'élève à environ 242 000 €.

Pour formaliser cette collaboration avec la Ville de Montbéliard, suite au fait que l'on ait signé un CTG, il y a deux conventions que nous devons voter. La première qui est intitulée « Prestation de service et Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire » et puis ensuite le même titre mais « périscolaire ».

Après avis de la commission compétente, il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces deux conventions.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°28 « Modification du règlement intérieur applicable aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisés au Jules Verne ». Léopoldine.

28. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ORGANISES AU JULES VERNE

Madame Léopoldine ROUDET expose :

C'est la modification du règlement intérieur applicable aux ALSH. On a souhaité actualiser le règlement intérieur applicable aux différents Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à savoir :

- la clarification de divers détails, en fonction des remarques qui nous ont été faites.
- la suppression de la prestation « pique-niques », qui était proposée auparavant par la collectivité, pour permettre les différentes inscriptions : journée, demi-journée. Les familles devaient réserver 7

- jours avant, c'était assez compliqué sachant que, sur les activités en journée pleine, les inscriptions se font souvent les derniers moments, 48 heures en avance.
- une meilleure information des usagers concernant les droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation des données à caractère personnel. C'est la réglementation RGPD.
 - information des usagers concernant le fonctionnement du Portail Familles qui est de plus en plus utilisé.
 - une insertion d'un article consacré au droit à l'image des usagers.

Il est donc demandé à la commission compétente et au Conseil d'adopter les dispositions du projet.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°29 « Modification du règlement intérieur des services périscolaires ». Alexandre.

29. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Sur l'ordre du jour, c'était écrit Léopoldine ROUDET parce que c'était au cas où je serais encore absent. C'est pour cela, je tiens à le rappeler.

C'est la modification du règlement intérieur des services périscolaires. Il y a deux modifications :

- suite à des demandes récurrentes des parents d'élèves, c'est de pouvoir pour eux de récupérer leurs enfants avant la fin du service périscolaire du soir. On a un peu plus de souplesse qu'avant.
- pour la restauration, on leur demande de nous prévenir la veille non plus jusqu'à 11h mais jusqu'à 8h30. Ce n'est pas qu'une question de coût, c'est qu'au-delà, les repas sont commandés par la société SODEXO qui nous les fabrique et on mène une grosse politique contre le gaspillage alimentaire donc c'est pour cela que l'on essaye de se renforcer sur ce point-là.

Il vous est demandé, après avis de la commission compétente, c'était la commission n°3, d'adopter les dispositions et de modifier ces points du règlement intérieur.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°30 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention ». Christophe FROPPIER pour les deux questions suivantes.

30. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du versement de la subvention à l'association des commerçants pour les opérations de février, mars, avril et de celle qui a eu lieu pendant la foire expo. Il s'agit de soutenir « Points doublés », « Shopping gagnant », « Jeux concours ». Vous savez que l'on accompagne l'association à hauteur de 50 % du montant des actions, plafonné à 10 000 €. Là, le total est 13 504 €.

Il vous est donc proposé d'accompagner l'association à hauteur de 6 752 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Mehdi MONNIER ne prend pas part au vote.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Question n°31 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions ».

31. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit des ravalements de façades d'immeubles avec le versement des subventions.

On a deux demandeurs, le même demandeur d'ailleurs : la SAS Vigneron Immobilier pour un bâtiment au 79 rue de la Schliffe et un autre au 22 rue du Général Leclerc, pour des travaux estimés à 6 523 € et 76 620 €.

Il vous est donc proposé de verser une subvention de 978 € et de 4 200 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°32 « Convention de gestion de la signalisation lumineuse tricolore – Renouvellement ». Rémi PLUCHE.

32. CONVENTION DE GESTION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE - RENOUVELLEMENT

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

J'ai un beau petit chapeau qui m'a été prêté par Eddie STAMPONE ! C'est juste un petit clin d'œil pour l'opération « Ma Ville en terrasse » qui a eu lieu ce week-end et avec le beau soleil, c'est une belle entrée en matière pour cette ouverture !

Concernant la convention de gestion, je ne relis pas l'historique de la convention ni le document de la convention même qui est en annexe. Simplement, depuis la mise en service en 2018, des lignes 1 et 2 du THNS, Pays de Montbéliard Agglomération a engagé de nouveaux travaux pour créer la ligne n°3. De ce fait, la répartition financière de la maintenance est modifiée.

Les carrefours qui se trouvent sur le tracé de la nouvelle ligne 3 étaient, jusqu'à présent, à la charge de la Ville de Montbéliard. Il est nécessaire de réactualiser la part de la Ville en appliquant la répartition suivante :

- part Ville de Montbéliard : 60 %
- part Pays de Montbéliard Agglomération : 40 %

5 carrefours sont concernés :

- rue du Docteur Flamand, rue Frédéric Thourot
- avenue Gambetta, avenue des Alliés
- avenue du Maréchal Foch, route d'Héricourt
- rue Ferrand, rue du Mont-Chevis, route de Laire
- route du Bois d'Allondans, rue Ferrand, rue du 5ème Régiment de Tirailleurs Marocains

A ce jour, la part Ville annuelle est de 66 448,40 €. La nouvelle répartition diminue la part Ville à 61 693,80 €.

D'autre part, l'article 6.2 : Modalités de versement, est modifié par rapport à la convention initiale. Il est désormais prévu que les sommes dues par la commune soient libérées en une seule fois.

Après avis de la commission compétente, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec Pays de Montbéliard Agglomération.

Madame le Maire

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°33 « Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocole d'accord transactionnel ». Gilles MAILLARD.

33. SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire. Je vais également vous parler de feux tricolores mais cette fois-ci, pour un feu qui a été détruit lors d'un accident de la route pour lequel le responsable a été identifié donc il s'agit de signer un protocole d'accord transactionnel avec son assureur. Le montant est de 4 539,24 €.

Nous avons régulièrement des délibérations comme cela. Je vous remercie.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le Conseil Municipal est terminé, néanmoins je voudrais vous dire deux mots sur la rencontre au Ministère de la Santé la semaine dernière pour le site du Mittan.

Nous étions au Ministère de la Santé avec Nicolas PAQUOT, Député, Charles DEMOUGE, Président de l'Agglomération, Martial BOURQUIN, le Docteur MONNIER, Président de la Ligue Contre le Cancer et moi-même. Nous avons exposé, bien sûr, notre grande inquiétude sur ce projet de déménagement de l'oncologie sur le site de Trévenans en rappelant bien sûr les engagements antérieurs qui avaient été pris il y a 15 ans quand il y a eu la décision de construire ce site unique, sur l'excellence, le pôle d'excellence qu'est le Mittan aujourd'hui avec la grande satisfaction des personnels soignants, des malades, des familles et, bien sûr, de nous, les élus, puisque si les gens sont contents nous sommes contents et de rappeler que le site du Mittan avait le foncier nécessaire pour accueillir une amélioration, une extension de ce site, en tous cas, une continuation de ce qui se passe aujourd'hui sur ce site-là.

Nous avons été accueillis par un Ministre très très à l'écoute qui, effectivement, a été très étonné sur la manière dont le projet se présentait, à savoir qu'il a plus parlé d'un projet de déménagement que d'un projet médical et il demande à l'ARS de Bourgogne Franche-Comté de revoir le dossier à la base, de reprendre les choses à la base. Dans l'état actuel du projet actuel, le projet est stoppé mais il est remis sur la table, si on peut dire, en repartant sur des bases sérieuses d'un vrai projet médical, en travaillant avec le personnel soignant, les malades et les élus. Il a ajouté que l'on ne faisait pas un projet contre la population, contre les médecins et contre les élus.

Evidemment, nous sommes sortis satisfaits de cette rencontre qui était vraiment plus que nécessaire. On peut dire qu'une bataille est gagnée. Après, une bataille, cela n'est jamais qu'une bataille, il faudra rester très vigilant sur ce dossier mais je pense que nous avons été, en partie en tous cas, entendus. Donc, pour le moment, c'est plutôt satisfaisant.

La pétition qui avait été lancée par Léopoldine a recueilli plus de 8000 signatures et pas 5000. 5000 c'est si on prend uniquement la part réseau social mais il y a toutes les signatures qui ont été faites dans les différentes mairies et collectivités donc c'est quand même un beau résultat qui montre et qui prouve que la population est très attachée à ce centre et que l'on ne change pas quelque chose qui marche, cela serait incompréhensible.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Avec vous, on ne peut que se satisfaire, j'allais dire, de cet appui sur le bouton « pause » et essayer de faire mieux. Ceci dit, cela montre quand même, si le Ministre a été surpris, qu'il y a quand même, des gens au niveau de l'Etat, au niveau des services, un problème de pilotage parce que pour que l'on en arrive à des situations ubuesques comme celle-là, c'est quand même grave de penser que, finalement, on n'est pas capable, avant de lancer, d'annoncer un certain nombre de choses qui sont presque des décisions, que l'on n'est pas capable de consulter correctement les gens et d'avoir une analyse concrète, réelle de la situation.

Je suis entièrement d'accord avec vous, pour avoir pratiqué un petit peu pour différentes raisons le site du Mittan, c'est un endroit où les gens se sentent bien, un endroit où les choses se passent bien, si on peut dire parce que ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que les gens y vont, mais cela n'empêche que c'est un endroit où cela fonctionne et on entend dire beaucoup de bien du site du Mittan.

Moi, je suis estomaqué de penser que l'État n'est pas capable de gérer un projet de ce type-là mieux que ce qui a été fait.

Madame le Maire

Vous savez, c'est toute la difficulté, aujourd'hui, mais depuis longtemps, de l'omniprésence de la haute administration et de la technocratie. C'est le problème. On a vraiment dans ce dossier, là, à faire à

cela. Obtenir un rendez-vous avec le Ministre n'a pas été facile et s'il n'y avait pas eu ce rendez-vous, je pense que nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est quand même un mépris de la population qui en dit long sur la façon, la manière de diriger un pays.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense qu'il y a une technocratie.... Les technocrates font peut-être un métier de technocrate, pourquoi pas, mais ce qu'il y a c'est que la puissance publique et la puissance politique, elle doit contrôler la façon dont la technocratie fonctionne.

Madame le Maire

On est d'accord. Je vois un petit sourire chez Monsieur BORNOT.... Cela a toujours, quand même, plus ou moins existé, cela ne vient pas de sortir. Mais, il faut être très vigilant et les élus doivent jouer leur rôle et je crois que, dans ce cas-là, de concert, toutes sensibilités politiques présentes, et bien tout le monde a été présent au rendez-vous.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Le Mittan, c'est un lieu que j'ai fréquenté dès 1979 donc c'est un lieu que je connais très bien. Aujourd'hui, ce qui m'étonne un peu, ce sont les discours que je peux entendre qui sont susurrés par quelques-uns, notamment je me souviens du discours de Martial BOURQUIN qui m'a fait doucement rigoler. Aujourd'hui, au mois d'octobre dernier, il y a eu un vote au Conseil de Surveillance. Comment les élus de Montbéliard se sont positionnés ? J'aimerais le savoir moi.

Madame le Maire

Il y a eu un vote sur des études. Moi, ce jour-là, j'étais absente du Conseil de Surveillance, il y a eu un vote sur les études futures d'un pôle de cancérologie mais cela ne veut pas dire que demain vous allez construire quelque chose. C'est allé à une vitesse qui est inquiétante, cela veut dire que toutes les concertations, toutes les étapes de concertation, de discussion ont été brûlées. Nous avons déjà eu une première réunion à la Sécurité Sociale avec un grand nombre d'élus du coin et c'était mal emmanché. Moi, quand j'entends le Directeur de l'ARS dire au Directeur de l'hôpital « il faut convaincre, il faut faire de la pédagogie », moi, je n'ai pas pu m'empêcher de lui dire « si vous voulez nous convaincre, c'est que votre idée est bien arrêtée » et que c'est « entrez-vous cela dans le crâne, on ne changera pas du tout ».

Monsieur Eric MARCOT

C'est peut-être là que le problème se pose. L'ARS a été mis en place par qui ?

Madame le Maire

Avant l'ARS, il y avait l'ARH.

Monsieur Eric MARCOT

Le problème, il est là ! Le jour où on a mis des gestionnaires à la tête des hôpitaux, le souci il est là !

Madame le Maire

Après, ce n'est pas interdit de le changer ! Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Merci. Vous vous doutez bien que j'allais prendre la parole. Pour répondre, en partie, à votre remarque, j'étais un peu dans la même optique que vous en me demandant ce qui s'était dit à ces réunions, au départ de la pétition, que, je le rappelle j'ai fait à titre personnel et pas en tant qu'élue. Et

puis, des choses ont commencé à se délier, on s'est rendu compte que le projet, enfin que les idées, ce qui s'était initié pendant ces fameuses réunions, étaient des études de projets qui seraient amenées à arriver. Et, quand on a fait le rendez-vous à la Sécurité Sociale, où je me suis invitée contrainte et forcée avec la presse, j'ai compris que c'était un projet, pour moi, d'un homme qui n'est pas un médecin, qui n'a jamais été patient et qui a juste envie, il nous en parle tout le temps, d'un projet architectural. Que les choses soient claires, aujourd'hui, on nous parle d'un projet architectural qui serait potentiellement construit sur un parking. Je rappelle qu'à Trévenans, aujourd'hui, on a déjà un manque de stationnement, enfin la problématique est là. Il est complètement dans le déni, on a l'impression qu'il veut son nom sur une plaque. A la fin de cette réunion qui a duré trois heures, je lui ai dit que s'il n'y avait que la plaque, on voulait bien lui offrir et puis on allait la poser au Mittan, cela lui ferait le même effet. Il nous dit qu'il a travaillé pendant trois ans dessus, à la fin de sa présentation de 2h30, il y avait une page sur le devenir du Mittan, pour la petite anecdote, pour y mettre une crèche. Pour qui ? On ne sait pas. Pourquoi ? On ne sait pas.

Madame le Maire

La crèche a été supprimée il y a dix ans !

Madame Léopoldine ROUDET

La crèche avait été supprimée il y a une dizaine d'années. Et il dit à des élus de la Ville de Montbéliard, avec Monsieur BOURQUIN, etc, que le devenir du Mittan est nul. Quand je lui ai posé une question très simple -parce que 2h30, on n'avait toujours pas les réponses à nos questions- : quelle était la capacité d'accueil qu'il y avait aujourd'hui au centre du Mittan, en termes de soins chimios ou autres et quelle serait la capacité d'accueil qu'il allait y avoir dans le prochain bâtiment quel qu'il soit, il n'a pas su me répondre sur le nombre. Pour quelqu'un qui a travaillé trois ans sur un projet je trouve cela quand même un peu léger. Il ne doit pas bien connaître ses dossiers ! L'autre question c'est qu'il nous parle d'innovation en termes de cancérologie sur les 30 ans à venir, pour ma part, et je suis bien placée, j'ai eu un traitement qui est expérimental et il y a six mois il n'existait pas. On peut imaginer, malheureusement, le nombre de patients supplémentaires qu'il va y avoir donc les nombres de lits supplémentaires à avoir ou le nombre d'appareillage de radiothérapie etc, même cela, quand je lui dis qu'il y a deux appareils, il me répond qu'il n'y en a qu'un. Au Mittan, il y en a deux, il y a deux salles. Hélène, on est d'accord, il y a deux salles ? Il ne sait même pas le nombre d'appareils supplémentaires qu'il va mettre. Et avec quels soignants ? Il n'en a pas. Je dis « il » parce que c'est vraiment le projet d'un homme, il n'y a pas de soignant à l'heure actuelle. On voit que l'hôpital de Trévenans se retrouve régulièrement en plan blanc et il me paraît difficile, aujourd'hui, de répondre aux besoins de cancérologie en montant du Mittan à Trévenans sachant qu'une grosse partie des soignants ne souhaitent pas et n'iront pas à Trévenans. Ils sont en train de regarder pour se mettre en auto-entrepreneur (infirmières à domicile etc). On va les soigner comment ? Donc, on va augmenter la capacité, on ne sait pas de combien, avec quels soignants on ne sait pas et pour y mettre quoi on ne sait pas mais, par contre, il a travaillé pendant 3 ans sur le projet, moyennant 25 millions d'euros qui sont déjà transformés en 30-35.

Voilà. Il y a des petites difficultés là-dessus. En tous cas, on est à 5222 signatures ce soir sur la pétition en ligne, plus toutes celles avec la Ligue que l'on a récupérées, des courriers ou des mairies etc, on en est à un peu plus de 8500 signatures, donc je remercie tous ceux qui ont signé.

Madame le Maire

Voilà donc pour le Mittan. Monsieur LANÇON, c'est à propos du Mittan ou autre chose ? Parce que, moi, je voulais répondre à d'autres questions que vous aviez posées dans la semaine !

Monsieur Eric LANÇON

Cela peut se faire par écrit si vous voulez.

Madame le Maire

Je vous le dis rapidement. Le parking des blancheries qui a coûté 6 millions d'euros au démarrage, les dépenses courantes sont tous les ans de 83 000 €. Elles concernent le gardiennage, bien sûr, l'eau,

l'électricité, l'assurance etc. Nous avons en recettes, depuis peut-être maintenant deux ans, 73 000 €, c'est à dire qu'il y a un différentiel de 10 000 € qui est bien sûr payé par la Ville. Plus on vend de places et plus il y a d'abonnements, plus les recettes sont importantes bien sûr. Ce sont 64 places qui ont été vendues sur les 200 aujourd'hui : 18 à Néolia, 6 au Centre de Gestion, 40 à Idéha-Néolia et puis la place qui, au démarrage, était à vendre de 14 000 € -c'est quand même une somme- a été estimée à 11 000 € par les Domaines et, maintenant, à 9 000 € parce que l'on éprouve de vraies difficultés pour vendre des places.

La troisième question concerne le Conservatoire. La question était : quand le Conservatoire aura déménagé, combien allez-vous faire d'économies ? 0 ! Pourquoi ? Les bâtiments nous appartiennent, on va continuer à les entretenir, à les chauffer, à les assurer, c'est 130 000 € par an de frais de fonctionnement. On fera peut-être, de manière transitoire, un peu d'économies de ménage, d'entretien parce qu'aujourd'hui on nettoie tous les jours et quand les locaux seront vides on nettoiera peut-être une fois par semaine mais, autrement, cela coûte pareil.

Monsieur Eric LANÇON

Donc, en creux, ce n'est pas la Ville qui va s'occuper du fonctionnement du nouveau Conservatoire ?

Madame le Maire

Ah, pas du tout !

Monsieur Eric LANÇON

C'était une question parce que lors de deux Conseils Municipaux j'avais posé la question.

Madame le Maire

Voilà, vous avez la réponse. On ne fera pas d'économies parce que les bâtiments qui nous appartiennent, on continue, bien sûr, à les entretenir correctement.

Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci Madame ROUDET pour tout ce que vous avez fait, votre témoignage. On a toujours été d'accord, parce que c'est un bien commun. Je ne pense pas que ce soit l'heure non plus de ramener qu'un tel a fait si, l'autre a fait cela, je crois que chacun a été dans son rôle : Député, Maire, Majorité, Opposition et, qu'à partir de là, voir pour une fois, toutes les composantes politiques de différents niveaux être ensemble à Paris, je pense que c'est plutôt un bon signe pour tout le monde. Ce n'était pas l'objet de ma question.

Excusez-moi, c'est un peu dur d'enchaîner après cela. Ma question concerne les poubelles jaunes. Je renseigne un peu mes voisins qui sortent les poubelles, maintenant, c'est bon, ce n'est plus qu'une fois par semaine. Je voulais savoir ce qu'il en serait début 2024 lorsque tout sera mis en place, en théorie, entre autres, pour la poubelle jaune. Lorsque l'on a voté ici dans cette même salle, il y a un an, votre Majorité était divisée sur les poubelles jaunes. Madame MARCHAL et moi-même avons voté pour les poubelles jaunes. Nous sommes un certain nombre de foyers dans la Ville de Montbéliard à ne pas avoir, pour l'instant, de poubelles jaunes. Ce n'est pas que pour mes voisins, c'est aussi pour moi ! On sait que ces poubelles jaunes, c'est à peu près l'équivalent de 20 €, le service rendu est à peu près de 20 €. Qu'en sera-t-il dès janvier 2024 dans les différents quartiers ? Je pense qu'il va y avoir, suite aux différentes rencontres que vous avez eues, des adaptations, des changements, des modifications. C'est une question ouverte que vous avez, je sais, à toutes les réunions de quartiers. Voilà ma question.

Madame le Maire

Cela a été le sujet de l'année !

Monsieur Eric LANÇON

Tout à fait !

Madame le Maire

Nous, nous avons voté contre les poubelles jaunes, pas parce que l'on voulait voter contre les poubelles jaunes mais on voulait voter contre les poubelles jaunes du fait de l'impréparation sur ce dossier-là. Si vous êtes dans un village ou en zone pavillonnaire, c'est très facile d'installer les poubelles jaunes, vous dites « à partir du 1^{er} janvier, chacun a sa poubelle grise, chacun a sa poubelle jaune », on a pratiquement tous, quand on a une maison, un garage où on peut mettre deux poubelles et hop il suffit d'inscrire cela sur le calendrier pour que l'habitude soit prise assez facilement. Dans les quartiers, dans les zones d'habitat dense comme le centre-ville, rien n'avait été organisé. Je laisserai la parole après à Olivier TRAVERSIER qui a beaucoup travaillé sur ce sujet. Cela a été un binz pas possible auquel nous n'avons pas encore toutes les réponses. Là où on est sûr, c'est où il y a des poubelles jaunes, c'est dans les zones pavillonnaires, cela marche à peu près bien. Dans les zones d'habitat social ou centre-ville, il n'y a pas, aujourd'hui, de poubelles jaunes sauf exception. Cela commence bien !

Monsieur Philippe TISSOT

Ou les copropriétés.

Madame le Maire

Ou les copropriétés.

En fait, l'Agglomération, elle avance en marchant c'est-à-dire qu'elle s'adapte en fonction des demandes des gens à la réponse d'une poubelle jaune ou de pas de poubelle jaune donc cela veut dire qu'il va falloir encore des semaines et des semaines pour que les choses soient calées. Je dirais que cela va quand même un petit peu dans le bon sens. Moi, je pense que, là, où vous habitez, il pourrait très bien y avoir des poubelles jaunes parce que c'est mi-collectif et un peu pavillonnaire. Ce qu'il y a c'est qu'il faut qu'il y ait une demande de la part des habitants donc cela va prendre du temps parce que l'Agglomération ne passera pas pour une maison et une seule maison.

Mais alors, on a tout vu ! Tous les cas de figures ! Pas de poubelles jaunes à la Petite-Hollande, on est d'accord, mais il y avait deux fois moins de ramassage de poubelles sans que les gens n'aient été informés, les poubelles débordaient de partout, il y en avait plein les caves donc vous imaginez les odeurs, cela présentait même des risques sanitaires. Cela s'est nettement amélioré, il y a un passage beaucoup plus fréquent.

Dans les zones où il y a des copropriétés, je prends des exemples précis parce que c'est cela qui nous aide à comprendre, où habite Philippe TISSOT, aux résidences du Parc : une première information avait été donnée en disant qu'il y aurait des poubelles jaunes puis en fait il n'y avait pas de poubelles jaunes mais il y avait des gens qui en avaient quand même eu mais qui n'avaient pas le droit d'en avoir donc on est venu les rechercher.

Monsieur Philippe TISSOT

On nous a dit publiquement que les containers à tambour étaient gratuits et seraient livrés et j'apprends la semaine dernière que c'est 5 000 € le container pour ceux qui en veulent.

Madame le Maire

Donc très très compliqué. Et puis, au centre-ville, pas de poubelle jaune donc le centre-ville vraiment élargi, je ne sais pas si votre rue en fait partie, mais par exemple l'avenue Wilson, pas de poubelles jaunes alors que franchement...

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Tout cela, c'est quand même en cours d'organisation et d'amélioration, il y a des agents de l'Agglomération, avec Daniel GRANJON, qui nous accompagnent pratiquement à toutes les réunions de quartiers puis qui voient bien les problèmes que cela pose et qui font de vrais efforts pour que les choses s'organisent bien.

Il y a eu des problèmes quand il y avait des pavillons entre deux immeubles, on a donné des poubelles jaunes aux gens des pavillons, seulement comme il y avait des immeubles à côté, les poubelles jaunes n'étaient jamais ramassées. Cela a été mais un foutoir ! Il n'y a pas d'autres mots.

Pour les maisons, il n'y a pratiquement plus de soucis. Tout ce qui touche les bailleurs sociaux (Chiffogne, Petite-Hollande, Batteries du Parc), là, il n'y a pas de poubelles jaunes, les gens continuent à trier -quand ils le font- en allant mettre ce qu'ils trient dans les points R. Là, où il y a, aujourd'hui, un problème, et donc on va organiser des réunions à cet effet, notamment chez vous Philippe, c'est quand il y a des copropriétés assez importantes, là, c'est le syndic qui doit répondre parce que l'Agglomération ne va pas s'adresser à chaque personne sauf que les syndics ne répondent pas, en tous cas pour certains. Moi, j'ai fait la proposition que, pour des grandes copropriétés, on passe au-delà du syndic, on invite à une réunion les copropriétaires, on invitera le syndic qui viendra s'il veut, et puis, on écoute ce que les gens ont à dire : s'ils en veulent, s'ils n'en veulent pas, s'ils ont d'autres solutions et puis on indiquera au syndic la volonté des copropriétaires. Aujourd'hui, la problématique est plutôt là.

Après, vous, dans votre rue personnellement et dans certaines rues du centre-ville, plus il y aura de demandes de poubelles jaunes avec l'assurance que les gens peuvent rentrer les poubelles chez eux parce que si on a les poubelles grises et les poubelles jaunes dans toute la ville, on va avoir une poubelle à ciel ouvert. Donc, il y a un vrai souci d'organisation à avoir. Aujourd'hui, je ne peux pas vraiment vous dire mais on travaille quand même pour cette amélioration.

Monsieur Eric LANÇON

La question n'est pas du tout personnelle !

Madame le Maire

Non mais je vous donne un exemple !

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je comprends. A la Petite-Hollande, par exemple, pas de poubelles jaunes, je pense que les habitants vont payer le même prix que tout le monde, à moins qu'il y ait une réduction de 20 € qui correspond aux poubelles jaunes, cela m'étonne que cela soit pris en compte. Cela est le premier souci.

Le deuxième, ce sont les points R enterrés, puisqu'à priori ce sont ceux-ci -je m'en tiens toujours à ce qui avait été dit en début d'année- qui vont être conservés et il y en a relativement peu donc je pense qu'il faut demander à l'Agglomération de mettre davantage de points enterrés lorsqu'il n'y a pas de poubelles jaunes.

Il nous reste plus que six mois, vous connaissez comme moi la vitesse de réponse, je pense que cela ne va pas être simple mais vous êtes la 1^{ère} Vice-Présidente, Madame BIGUINET, donc on compte sur vous.

Madame le Maire

Oui, on s'en occupe vraiment sérieusement. On ne traite pas ce problème-là de la même manière que l'on traite ce problème-là dans une commune rurale. Cela n'a rien à voir ! Or, le sujet, il a été pris comme si toute l'Agglomération était un grand village.

Olivier.

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Merci. Je voulais juste revenir sur le vote que l'on a eu à faire à PMA, il a été ce qu'il est, on ne peut pas revenir dessus. Par contre, notre décision n'était pas d'être contre la poubelle jaune c'était un report de la poubelle jaune, de réfléchir et de mettre en place la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) parce que la REOMi, aujourd'hui à PMA, elle n'a pas du tout été pensée, elle n'est pas du tout équitable au niveau de tous les habitants de PMA. Je m'explique : les gens qui veulent faire du tri dans les maisons individuelles, pas de soucis, on leur a donné une poubelle par rapport à leur famille, là, il n'y a pas de problème. Dans toutes les communes rurales, il n'y a pas de soucis, même sur la commune de Montbéliard où il y a de l'habitation individuelle cela passe. Par contre, comme j'ai toujours dit à PMA, on a mis la charrue avant les bœufs, c'est-à-dire que tout ce qui est collectif, on n'a pas du tout réfléchi sur la REOMi pour les habitants. Pour les collectifs, il fallait que PMA mette le paquet avant de vouloir mettre une poubelle jaune et de mettre dans tous les collectifs, du plus petit au plus gros, les poubelles à tambour et cela gratuitement, la mettre à disposition des habitants.

- Intervention inaudible -

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Donc du coup, tous les habitants des collectifs n'ont pas la même équité que les habitants qui habitent dans des maisons individuelles. Cela, c'est déjà le premier problème.

Le deuxième problème par rapport à la poubelle jaune, effectivement, on a voulu aller vite encore une fois et, derrière, tout a été mélangé, on rame, on essaye de trouver des solutions par rapport aux endroits où les habitants ont des difficultés notamment, effectivement cela a été dit, quand il y avait des maisons individuelles avec du collectif dans la même rue, c'est une grosse galère parce qu'un coup, on ramasse pour les individuels, pour les collectifs on leur dit « on vous donne une poubelle jaune mais vous avez pas le droit de la mettre parce que l'on sait pas encore ce qu'il faut faire ».

Encore une fois, cela a été voté, il faut faire avec, il faut essayer de rectifier le tir par rapport à ce qui est mis en place et ce qui pourrait être mis en place et notamment pour les collectifs, mettre en place une poubelle jaune, cela va être difficile à des endroits. Ce n'était pas cela qu'il fallait mettre, c'était la poubelle à tambour.

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, je voulais juste rappeler ce qui vient d'être dit, c'est que quand on avait voté, à l'époque, pour la mise en place de la REOMi -il y avait deux choses dans la délibération-, cela c'est un axe qui était quasiment obligatoire et ensuite il y avait la mise en place de la poubelle jaune. On avait quand même posé un certain nombre de questions qui trouvaient des réponses très aléatoires à l'époque, c'était très variable et j'avais demandé, moi personnellement, un moratoire et ensuite on m'avait agité le chiffon rouge en parlant du GIEC, du réchauffement climatique, tout cela. Aujourd'hui, le bordel que l'on avait annoncé, il est là, il existe. Alors, on dit « il y a du mieux » mais non, c'est un bordel innommable et tout le monde est un peu concerné. Au centre-ville, il n'y a pas de poubelles jaunes, il n'y a pas de puces sur les poubelles, les bailleurs sociaux sont informés au dernier moment, pareil pour les syndicats. On nous annonce, c'est ce que vient de dire Philippe TISSOT, j'étais là, cela a été annoncé par le VP en charge lors d'une réunion de quartier qui vous dit « il faudra me contacter et m'envoyer un mail personnellement, on vous la met à disposition gratuitement -à partir de 10 habitants je crois, quelque chose comme cela-, il faudra l'ouvrir avec le badge de la déchetterie ». Je me rappelle très bien, j'étais juste derrière puisque je me suis dit que j'allais faire la même demande pour ma copropriété et, aujourd'hui, on apprend que c'est 5 000 €. Donc, en fait cela continue, c'est-à-dire

que les réponses sont très aléatoires, très alternatives, tout ce que vous voulez. Cela continue. C'est un manque de préparation.

Et puis, on parle du budget parce que cela va être une tarification sur la REOMi en 2024 et je pense que, dans le courant de l'année 2024, l'Agglomération va nous demander de voter une augmentation des tarifs parce qu'aujourd'hui ce n'est pas du tout ajusté, ce n'est pas du tout équilibré mais, cela, on en reparlera en 2024.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Moi, la question que j'avais envie de poser c'est : « y- a-t-il un pilote dans l'avion ? » Enfin, du moins dans le camion poubelle ? C'est un peu rigolo tout ce que l'on raconte mais c'est quand même sérieux parce que l'on se rend compte en ce moment qu'il y a quand même une vraie prise de conscience du fait que nos déchets cela peut être une ressource et puis, d'autre part, que nos déchets, il faut que l'on arrive à les réduire. En ce moment, moi, je rencontre pas mal de gens qui me disent -pas nécessairement des écolos parce que je ne rencontre pas que des écolos- « moi, de toute façon, il y en a ras le bol de leurs trucs, je mets tout dans la poubelle parce que l'on ne sait jamais comment ça se passe etc ». Donc, en fait, on est en train de démobiliser les gens et le fait d'avoir une poubelle jaune, comme cela a été dit, je pense que l'on peut tous être d'accord même si à un moment donné on vote contre parce que l'on dit « ce n'est pas le bon moment pour le faire ou il faudrait prendre un peu plus de temps » mais c'est quand même grave d'en arriver dans cette situation-là. C'est du gaspillage d'argent public ! Je ne sais pas si une poubelle de 400 litres, cela coûte aussi cher qu'une poubelle de 100 litres mais, moi, j'ai une poubelle jaune de 400 litres, elle est à moitié pleine alors que cela fait cinq mois que je l'ai. On a réfléchi un peu à la façon dont on gère les choses ? On n'est quand même pas les premiers à mettre des poubelles jaunes, il y a quand même beaucoup de villes dans lesquelles on a la REOMi plus les poubelles jaunes qui sont installées mais on n'est pas capable d'aller voir ou de prendre des décisions qui soient cohérentes. Moi, je suis dépité parce que l'on a l'impression que l'on plaide pour que les gens trient et puis, on fait tout pour qu'ils ne trient pas.

Madame le Maire

Vous savez, moi, je me pose une question quand même sur le tri. Une fois que l'on a bien trié nos plastiques, nos cartons, notre papier etc, cela part quelque part. Est-ce que l'on a l'assurance que tout est recyclé, que tout est retraité ? Moi, je pense qu'il y a beaucoup de tri que l'on fait et qui repasse dans un incinérateur je ne sais où. Cela veut dire qu'à la limite, on trie pour rien parce qu'il n'y a pas la filière suffisante pour retraiter de manière performante ce que l'on a trié. Cela aussi, ce n'est pas très normal.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai visité l'usine de tri de Noidans le Ferroux puisque c'est là que partent, théoriquement, tout ce qui est dans les poubelles jaunes. Ce n'est pas du tri à 100 % mais il y a quand même un tri important qui est fait, c'est-à-dire que s'il en reste 15 %, enfin je dis cela, il me semble que c'est l'ordre de grandeur, cela peut être bien, c'est toujours cela de fait. C'est vrai que l'on a sans doute des choses à faire. Voir au niveau des distributeurs, tous les gens qui produisent ces déchets, ces emballages, de les rendre mieux triables et puis de les réduire. On voit de plus en plus d'endroits, je ne citerai que Biocoop, par exemple, qui a beaucoup de produits réutilisables et quand on entre à Biocoop, si on a son bocal en verre, on s'arrête au rayon fromage -alors je ne fais pas de publicité-, on s'arrête et puis il vous met une petite étiquette « cela pèse tant etc », cela vous prend à peu près 15 secondes et puis en plus le ticket est valable tout le temps que vous voudrez, tant qu'il sera en bon état sur le récipient. Il y a des actions dans tous les sens qui sont à mener : sur la réduction des déchets, sur l'aide aux gens qui produisent moins de déchets, sur le tri, sur la conception. Il y a plein de choses qui sont à faire. On sait que l'on est capable de faire des choses bien. Quand on regarde simplement les statistiques qu'il y a à Besançon où en fait la quantité d'ordures ménagères qui part à l'incinération et qui comprend, entre autres, ces déchets qui sont des rejets de tri et bien, on se rend compte qu'ils sont quand même nettement mieux que nous. Cela veut dire que la REOMi plus le tri, c'est quand même quelque chose

qui peut permettre de réduire les ordures. Nous, on est plutôt à 230 kg par habitant et, eux, ils sont à 140. Donc, on peut faire quand même mieux ! Je rappelle que l'objectif de l'Agglomération, c'est un objectif qui peut être tenable, qui est raisonnable et qui est bien, c'est d'arriver aussi à quelque chose du type de 140 kg par habitant en 2030. On voit qu'au niveau politique, il y a des affichages qui sont faits mais ce qu'il y a c'est qu'après, on ne fait rien du tout pour que cela puisse marcher.

Madame le Maire

Très bien. Léopoldine.

Madame Léopoldine ROUDET

Juste demander à nos élus de l'Agglomération de veiller à ce que le « bébé » sur les poubelles ne soit pas renvoyé systématiquement aux syndicats. Pour la petite anecdote, Monsieur GRANJON, a fait une réunion où il disait que les syndicats n'étaient pas présents, à côté de lui, se tenait Monsieur BALIZET de Nexity et Monsieur VIGNERON de l'autre côté. Mais on n'était pas présent !

Madame le Maire

Monsieur PONCET.

Monsieur Alain PONCET

Moi, j'ai un bac jaune, dans ma copropriété cela fonctionne déjà. Je pense que l'on va y arriver, il faut, c'est l'avenir, c'est notre avenir. Recycler et profiter de matières que l'on va recycler, c'est notre avenir donc on va y arriver. Je ne doute pas que l'on y arrive à Montbéliard comme partout ailleurs. Et puis, vous verrez, quand il y a le bac jaune et que vous faites du compost et que vous emmenez les choses à la méthanisation expérimentale, vous n'avez plus rien dans votre poubelle verte. Plus rien ! Donc, le principe va s'inverser. Là, je regarde Paris, ils sont passés à trois levées par semaine de collectes de poubelles jaunes parce qu'effectivement, il y a plus de choses dans les poubelles jaunes que dans les poubelles vertes. L'avantage c'est que cela va être recyclé. Le 1^{er} janvier 2024, tout le monde devra composter, y compris dans les copropriétés.

Madame le Maire

Gisèle CUCHET.

Madame Gisèle CUCHET

On parle des poubelles jaunes et des poubelles grises mais je pense qu'il faut aussi parler d'un autre problème c'est les bio déchets, il n'y a pas assez de boîtes. En ce moment, on se rend compte qu'à la Chiffogne, cela traîne par terre, il y a des chiens qui viennent, c'est complètement éclaté partout donc je pense qu'il faut leur dire qu'ils en mettent un peu plus.

Madame le Maire

Ils en ont déjà rajouté, un bac par point R. Mais c'est vrai que ce n'est pas suffisant.

Madame Gisèle CUCHET

Oui.

Madame le Maire

Après, ceux qui ont une maison, ils peuvent très bien avoir un petit composteur chez eux.

Madame Gisèle CUCHET

Non, pas les déchets parce que l'on ramène les rats. Si vous mettez des déchets comme les carcasses....

Madame le Maire

Non mais si ce sont des épluchures de légumes....

Madame Gisèle CUCHET

On peut mettre aussi des carcasses, on peut mettre des choses comme...

Madame le Maire

Au bio déchets mais pas dans le composteur.

Madame Gisèle CUCHET

Au bio déchets oui.

Madame le Maire

Bonne soirée. N'oubliez pas le 16 juin, le prochain Conseil.

DECISION N° 2023-038 DU 30 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville a des besoins en matière d'entretien des installations de climatisation de ses bâtiments.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée. Considérant les 2 réponses reçues et les critères de choix des offres, considérant que l'offre de la société SOS FROID COMTOIS est économiquement la plus avantageuse et conformément au Code de la Commande publique et notamment son article R2122-8, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat d'entretien des installations de climatisation avec la société SOS FROID COMTOIS sise 12 rue de la Jalésie – ZI Arbletters – 25400 AUDINCOURT pour un montant de 5 687,99 € HT pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

DECISION N° 2023-039 DU 29 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

INDEXATION DES ACTES DE NAISSANCE DATANT DE 1937 A 1945 – NUMERISATION ET INDEXATION DES ACTES DE MARIAGE DE 1965 A 1982 – MARCHE N°2022-028 AVEC NUMERIZE SAS – AVENANT N° 1

Par décision n° 2022-142 du 17 novembre 2022, il a été décidé de signer le marché pour l'indexation des actes de naissance datant de 1937 à 1945 et la numérisation et l'indexation des actes de mariage de 1965 à 1982, avec la société NUMERIZE SAS pour un montant de 5 317,96 € HT.

Le nombre d'actes à numériser a dû être réajusté : à la hausse pour les actes de naissance, à la baisse pour les actes de mariage. Il en découle une plus-value de 287,04 € HT.

Conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-028 avec la société NUMERIZE SAS portant le montant du marché à 5 605 € HT.

DECISION N° 2023-040 DU 2 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

MEDIATHEQUE – EXPOSITION "BEBE BOUQUINE" – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser à la Médiathèque une exposition sur le thème de la lecture des tout-petits, intitulée "Bébé bouquine", qui sera présentée du 17 octobre au 10 novembre 2023.

Madame Corinne DREYFUSS propose à la location une exposition composée de modules réalisés à partir de livres pour les tout-petits, intitulée "Dans mes livres, il y a...", à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Monsieur Philippe JALBERT propose une exposition sur les comptines, intitulée "Comptines pour les tout-petits", à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer la convention de location de l'exposition "Dans mes livres, il y a..." avec Madame Corinne DREYFUSS, pour un montant de 1 400 € HT et de signer la convention de location de l'exposition "Comptines pour les tout-petits" avec Monsieur Philippe JALBERT, pour un montant de 1 000 € HT.

DECISION N° 2023-041 DU 30 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMBE AUX BICHES - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de regroupement des écoles maternelles du Parc et de la Combe aux Biches sur un seul et même site, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 27 février 2023.

Considérant les 11 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre du groupement ayant pour mandataire ARCHICREO est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement ayant pour mandataire ARCHICREO (25000 BESANCON) pour un montant de 106 950,00 € HT.

DECISION N° 2023-042 DU 30 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE APPARTENANT A MONSIEUR JEUGA NGAKO

Un sinistre a eu lieu le 28 décembre 2022 vers 10 heures, où Monsieur Jeuga NGAKO qui circulait avec son véhicule Fiat Punto, a été percuté par un véhicule de la Ville de Montbéliard. La pare choc arrière a été endommagé. Il est nécessaire de le remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Monsieur Jeuga NGAKO accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage Carrosserie Barbot – 104-106 rue Molière – 72000 LE MANS.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur NGAKO Jeuga par lequel celui-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement rempli de ses droits à quelque titre que ce soit et réparé de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de procéder au règlement de la facture Carrosserie Barbot – 104-106 rue Molière – 72000 LE MANS, pour la somme de 759,80 € (sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt centimes).

DECISION N° 2023-043 DU 10 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 16)

ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES FENETRE APPARTENANT A MADAME AZOUGAGH

Un sinistre a eu lieu le 2 mars 2023, Madame AZOUGAGH a eu son rebord de fenêtre en pvc endommagé. Les agents de la Ville ont abattu un arbre à proximité de son domicile et une branche est tombée sur la bavette extérieure. Il est nécessaire de la remplacer.

La responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard.

Madame AZOUGAGH accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le règlement des dommages selon facture de l'entreprise DEVAUX Menuiserie – ZA les Vérilles – 25260 LONGEVILLE SUR DOUBS.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame AZOUGAGH par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard et de procéder au règlement de la facture de l'entreprise DEVAUX, pour la somme de 129,35 € (cent vingt-neuf euros et trente-cinq centimes).

DECISION N° 2023-044 DU 11 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

REFECTION DU BASSIN OLYMPIQUE DE LA PISCINE D'ETE - MARCHE DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à la réfection du bassin olympique de la piscine d'été.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 13 mars 2023.

Considérant les 3 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise RICORD (25400 EXINCOURT) pour un montant de 909 241,20 € HT (base + PSE1).

DECISION N° 2023-045 DU 20 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

« ÉTAT DES LIEUX ENERGETIQUE ET PROPOSITIONS DE PISTES D'AMELIORATION DES BATIMENTS DU SITE DU CHATEAU DE MONTBELIARD (25) » - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de réaliser un état des lieux énergétique des bâtiments du site du Château de Montbéliard et de disposer de pistes d'amélioration.

Une consultation de deux prestataires a été lancée, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

L'offre de Territoire 25-Novéa est économiquement la plus avantageuse.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché pour l'acquisition d'une prestation d'étude auprès de Territoire 25-Novéa, pour un montant de 22 500 € HT. Ce montant comprend le coût correspondant à la tranche ferme, s'élevant à 7 500 € HT, et aux deux tranches optionnelles s'élevant chacune à 7 500 € HT.

DECISION N° 2023-046 DU 20 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATION « ORGANISATION D'ATELIERS - REALISATION D'UNE FRESQUE » DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le quartier de la Petite-Hollande a été retenu en 2019, comme quartier d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), sur la base d'un projet urbain financé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Une démarche de concertation, autour de ce projet urbain, nommée « Je découvre les projets urbains de mon quartier à travers ... » a été engagée en 2021 afin d'associer différemment les habitants aux changements urbains de leur quartier.

La réalisation d'une fresque sur les panneaux de délimitation du chantier de démolition des Hexagones entre dans le cadre de la dynamique de concertation-communication déjà lancée, avec pour objectif de mettre en place une action spécifique autour de ce chantier.

Cette action s'inscrit dans un cadre partenarial avec le CCAS de Montbéliard, la MJC Petite-Hollande et le concessionnaire de la Ville, Territoire 25, chargé de mettre en œuvre le projet de reconversion du site des Hexagones.

L'artiste Lina KHEI peut animer cet atelier « réalisation d'une fresque » dans des conditions qui correspondent aux attentes de la Ville.

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de faire l'acquisition d'une prestation « Organisation d'ateliers - Réalisation d'une fresque » auprès de Lina KHEI pour un montant de 9 997 € non assujetti à TVA.

DECISION N° 2023-047 DU 20 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2023 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATION POUR LE SPECTACLE « BALLET SAUVAGE » DE LA COMPAGNIE FREQUENCE CORPORELLE LES SAMEDI 16/12/2023 ET DIMANCHE 17/12/2023 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2023, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Fréquence corporelle (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Ballet sauvage » avec 3 artistes, les samedi 16 et dimanche 17 décembre 2023, comprenant 3 passages de 30 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Fréquence corporelle, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Ballet sauvage » avec la Compagnie Fréquence corporelle, sise 95 boulevard Baille - 13005 MARSEILLE pour un montant de 3 325 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2023-048 DU 20 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2023 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATION POUR LE SPECTACLE « PARAD'ANGES » DE LA COMPAGNIE ZACK & NESS LES SAMEDI 23/12/2023 ET DIMANCHE 24/12/2023 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2023, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Zack & Ness (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Parad'Anges » avec 3 artistes, les samedi 23 et dimanche 24 décembre 2023, comprenant 3 passages de 30 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Zack & Ness, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Parad'Anges » avec la Compagnie Zack & Ness, sise 30 rue Basse - 34220 RIOLES pour un montant de 3 790 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2023-049 DU 22 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – NOUVEAUX PRODUITS 2023 ET REACTUALISATION DU TARIF DU PRODUIT TOTE BAG

Vu la délibération n°2022-19. 12-28 en date du 19 décembre 2022 relative à la tarification pour l'année 2023 et déterminant notamment les limites des tarifs pour les produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'ajouter plusieurs produits à la boutique des Musées :

- Mug à 9 € l'unité
- Sachet de thé à 7,90 € l'unité
- Vente combinée Mug + sachet de thé à 15,50 €
- Catalogue de l'exposition Paul-Elie Dubois (1886-1949). Itinéraire(s) d'un peintre-voyageur 15 €
- D'actualiser le prix de vente du produit tote bag de 7 € à 8 € pour prendre en compte l'augmentation du coût de réalisation de nouveaux modèles

DECISION N° 2023-050 DU 24 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE COMBE AUX BICHES - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'opération de restructuration de l'école maternelle Combe aux Biches, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 17 avril 2023.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société BUREAU ALPES CONTRÔLES sise 2 bis rue Brabant - 25000 BESANCON, pour un montant de 8 350 € HT.

DECISION N° 2023-051 DU 24 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION MATERNELLE COMBE AUX BICHES - MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'opération de restructuration de l'école maternelle la Combe-aux-Biches, il est nécessaire de désigner un coordonnateur sécurité et protection de la santé.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 17 avril 2023.

Considérant les 7 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec la société BLONDEAU INGENIERIE sise 30 avenue Villarceau - 25000 BESANCON, pour un montant de 4 480,00 € HT.

DECISION N° 2023-053 DU 1^{ER} MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'ORIGINE OU DE QUALITE EQUIVALENTE A L'ORIGINE POUR L'ENTRETIEN DES VEHICULES 2023-2024 - ACCORD CADRE AVEC MINIMUM ET MAXIMUM – LOTS 1, 2, 3, 4 et 5

Il est nécessaire de couvrir les besoins en fourniture de pièces détachées des divers matériels et véhicules du parc de la Ville de Montbéliard. En tenant compte des fournitures acquises les années précédentes, les montants prévisionnels nécessaires pour l'année 2023-2024 sont évalués de la façon suivante :

- Lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules PEUGEOT-CITROËN : seuils en euros : mini 10 000 € HT à maxi 40 000 € HT,
- Lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RENAULT : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 40 000 € HT,

- Lot n° 3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI : seuils en euros : mini 8 000 € HT à maxi 40 000 € HT,
- Lot n° 4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules MERCEDES : seuils en euros : mini 5 000 € HT à maxi 40 000 € HT,
- Lot n° 5 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules FIAT : seuils en euros : mini 3 000 € HT à maxi 20 000 € HT.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée, par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 11 avril 2023, pour conclure des accords-cadres avec minimum et maximum.

Considérant les réponses reçues pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 et les critères de choix indiqués dans le règlement de la consultation et considérant que les offres retenues sont économiquement les plus avantageuses, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer les accords cadre avec les sociétés suivantes :

- Lot n° 1 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules PEUGEOT-CITROËN :
MISTER AUTO – 69100 VILLEURBANNE
- Lot n° 2 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RENAULT :
MISTER AUTO – 69100 VILLEURBANNE
- Lot n° 3 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules RVI :
SAS BOURLIER - 25200 EXINCOURT
- Lot n° 4 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules MERCEDES :
SAS CASSANI DUBOIS - 25300 PONTARLIER
- Lot n° 5 : Pièces détachées et accessoires pour véhicules FIAT :
MISTER AUTO – 69100 VILLEURBANNE

DECISION N° 2023-054 DU 28 AVRIL 2023 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE D'ELEMENTS DE PODIUMS REFORMES

Il est nécessaire de procéder à la vente d'éléments de podiums réformés.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI EST 14 rue Marcel Paul - BP 19 – 70400 HERICOURT pour un montant de 179,20 € TTC.

DECISION N° 2023-055 DU 14 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – ETE 2023 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 22 au samedi 24 juin 2023.

LA TINY TEAM représentée par Bénédicte LECOQ en qualité de présidente propose un spectacle de JULIEN SANTINI dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

DH MANAGEMENT représentée par David HARDIT agissant en qualité de gérant, propose un spectacle de CLEMENT BLOUIN, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

JULIEN STRELZYK représenté par Julien STRELZYK agissant en qualité de gérant, propose le spectacle de JULIEN STRELZYK dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de JULIEN SANTINI « En disponibilité », présenté par LA TINY TEAM pour un montant de 3 165,00€ TTC, voyage compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de CLEMENT BLOUIN « Comme par magie », présenté par DH MANAGEMENT pour un montant de 3 500,00€ TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de JULIEN STRELZYK « Ça passe trop vite », présenté par JULIEN STRELZYK pour un montant de 1 970,00€ TTC, voyage inclus.

DECISION N° 2023-056 DU 3 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE DU CHEMIN DU CIMETIERE - MARCHE DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE

Il est nécessaire de procéder à des travaux de confortement de la falaise du chemin du cimetière.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 17 avril 2023.

Considérant les 4 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché, selon la procédure adaptée, avec l'entreprise ROC AMENAGEMENT (25210 LE RUSSEY) pour un montant de 48 500,00 € HT.

DECISION N° 2023-057 DU 8 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTAURATION DES MENUISERIES ET D'UNE TERRASSE DU PARCOURS HISTORIQUE - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de reconversion du site du Château et plus particulièrement l'opération de restauration de menuiseries et d'une terrasse du parcours historique, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 27 mars 2023.

Considérant l'unique offre reçue et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec DESMONT TRICOT ARCHITECTES ASSOCIES (75016 PARIS) pour un montant de 29 150,00 € HT.

DECISION N° 2023-058 DU 10 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 2)

TARIF DE L'ACTIVITE SOIREE CHAMPION'S LEAGUE PROGRAMMEE LE 17 MAI ET 14 JUIN 2023

La Ville a la volonté de solliciter une participation financière des usagers pour des activités ponctuelles programmées dans le cadre de l'accueil jeunes ou pour des projets destinés aux 18/25 ans.

Le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance.

Vu la délibération n° 2023-27.02-20, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 2,00 € à 50,00 € par personne, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de fixer à 2,50 € par personne le tarif applicable pour l'activité soirée Champion's League, programmée le 17 mai et 14 juin 2023.

DECISION N° 2023-059 DU 11 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE D'UNE BENNE DEPOSABLE REFORMEE

Il est nécessaire de procéder à la vente d'une benne déposable réformée.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de vendre ce matériel à l'entreprise DERICHEBOURG sise ZI EST 14 rue Marcel Paul BP 19 70400 HERICOURT pour un montant de 414,74 € TTC.

DECISION N° 2023-060 DU 16 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE (CT) - AVENANT N° 1

Par décision n° 2019-151 du 15 octobre 2019 la mission de contrôle technique a été attribuée à la société SOCOTEC dans le cadre de l'opération de réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil pour un montant de 5 990,00 € HT.

Il a été nécessaire de prolonger l'ensemble de l'opération pour une durée de 7 mois compte tenu des aléas rencontrés en cours de chantier, en effet, dans le cadre de la restructuration de la Maison Hirsch, les démolitions intérieures ont mis en évidence des matériaux amiantés dissimulés dans des murs et dans des conduits de cheminée et ont permis de détecter la présence de la mûre dans le bâtiment.

En conséquence, la mission de contrôle technique doit être prolongée dans les mêmes délais.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-061, avec la société SOCOTEC sise 30 D avenue du Général Leclerc 90000 BELFORT, pour un montant de 2 995,00 € HT.

DECISION N° 2023-061 DU 16 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL DE CENTRE VILLE SIMONE VEIL - MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) - AVENANT N° 1

Par décision n° 2019-158 du 17 octobre 2019 le marché pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation du centre culturel de centre-ville Simone Veil a été attribué pour un montant de 3 320,00 € HT.

Il a été nécessaire de prolonger l'ensemble de l'opération pour une durée de 7 mois compte tenu des aléas rencontrés en cours de chantier, en effet, dans le cadre de la restructuration de la Maison Hirsch, les démolitions intérieures ont mis en évidence des matériaux amiantés dissimulés dans des murs et dans des conduits de cheminée et ont permis de détecter la présence de la mûre dans le bâtiment.

En conséquence, la mission de coordination sécurité et protection de la santé doit être prolongée dans les mêmes délais.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-063, avec la société SOCOTEC sise 30 D avenue du Général Leclerc 90000 BELFORT, pour un montant de 1 660,00 € HT.

DECISION N° 2023-062 DU 25 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2023 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATION POUR LE SPECTACLE « TAILLEURS DE BULLES ET BULLES DE TAILLE » DE LA COMPAGNIE ALLUMEURS DE RÊVES LES SAMEDI 09/12/2023 ET DIMANCHE 10/12/2023 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2023, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Allumeurs de rêves (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Tailleurs de bulles et Bulles de taille » avec 2 artistes, les samedi 09 et dimanche 10 décembre 2023, comprenant 3 passages de 45 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Allumeurs de rêves, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Tailleurs de bulles et Bulles de taille » avec la Compagnie Allumeurs de rêves, sise 25B avenue de la 1^{ère} Armée Française 95160 Montmorency pour un montant de 2 900 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2023-063 DU 17 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2023 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATION POUR LE SPECTACLE « TRAIN GOURMAND » DE LA COMPAGNIE ALLUMEURS DE RÊVES LE SAMEDI 02/12/2023 – MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2023, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie Allumeurs de rêves (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Train gourmand » avec 2 artistes, le samedi 02 décembre 2023, comprenant 3 passages de 45 minutes sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie Allumeurs de rêves, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Train gourmand » avec la Compagnie Allumeurs de rêves, sise 25B avenue de la 1^{ère} Armée Française 95160 Montmorency pour un montant de 1 500 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2023-064 DU 24 MAI 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION VILLE ET SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELIARD - ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION ET A L'ENTRETIEN DE TROIS POSTES DE RELEVAGE DES EAUX USEES

La Ville de Montbéliard doit s'assurer du concours de la Société de Eaux du Pays de Montbéliard pour des prestations portant sur 4 postes de relevage situés sur le domaine de la collectivité.

Le prestataire assurera l'entretien de ces installations par une visite semestrielle.

Considérant l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer une convention de prestations de service d'assistance technique à l'exploitation et à l'entretien de quatre postes de relevage des eaux usées avec la Société des Eaux du Pays de Montbéliard aux conditions suivantes :

- Durée : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Conditions financières : Selon les termes de la convention avec un maximum de 40 000 € HT.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u>		<u>Pages</u>
<u>Délibération</u>		
- A -		
2023-05.06-5	Ancien site de l'hôpital – Convention pour transfert de la voirie et de l'éclairage public dans le patrimoine communal avant incorporation dans le domaine public	14
2023-05.06-7	Aire de jeux intergénérationnelle à la Petite-Hollande	18
2023-05.06-10	Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Pays de Montbéliard – Demande de subvention – Année 2023	21
- B -		
2023-05.06-6	Bilan de l'action foncière – Année 2022	17
- C -		
2023-05.06-11	Compte de Gestion – Année 2022 – Budget Principal - Approbation	22
2023-05.06-12	Compte de Gestion – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières - Approbation	22
2023-05.06-13	Compte Administratif – Année 2022 – Budget Principal	23
2023-05.06-14	Compte Administratif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières	28
2023-05.06-15	Compte Administratif – Année 2022 – Budget Principal – Affectation du résultat	28
2023-05.06-16	Compte Administratif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat	29
2023-05.06-24	Charte communautaire du relogement 2020 - 2026	34
2023-05.06-27	Conventions d'objectifs et de financement Ville / CAF – Prestations de service périscolaire et extrascolaire avec « Bonus CTG »	38
2023-05.06-32	Convention de gestion de la signalisation lumineuse tricolore – Renouvellement	40
- D -		
2023-05.06-2	Démolition d'un pavillon 7 rue du Mont-Christ – Habitat 25 – Autorisation	8
2023-05.06-19	Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2023 – Demandes de subventions	31
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	52
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023	61

- E -

2023-05.06-9	Ecole primaire du Coteau Jouvent et école élémentaire de la Prairie – Demandes de subventions	20
---------------------	---	----

- L -

2023-05.06-22	Lumières de Noël 2023 – Demandes de subventions	33
----------------------	---	----

- M -

2023-05.06-25	Médiathèque – Coupon avantage bibliothèque – Convention avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ)	37
2023-05.06-26	Musées de Montbéliard – Actualisation convention Carte Pass Pro Doubs Tourisme	37
2023-05.06-28	Modification du règlement intérieur applicable aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisés au Jules Verne	38
2023-05.06-29	Modification du règlement intérieur des services périscolaires	39

- N -

2023-05.06-3	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition de 59 logements et 44 garages au 3 à 13 rue du Petit-Chênois et 24 logements au 17 rue du Petit-Chênois – Néolia	9
---------------------	---	---

- P -

2023-05.06-1	Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montbéliard – Approbation de la modification simplifiée n°2 – Bilan de la consultation du public	8
2023-05.06-20	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	32
2023-05.06-21	Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Été 2023	33
2023-05.06-30	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement de la subvention	40

- R -

2023-05.06-8	Relations Internationales – Subventions échanges associatifs et scolaires – Année 2023	20
2023-05.06-23	Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) – Rapport annuel 2022	34
2023-05.06-31	Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions	40

	Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023	62
--	---	----

- S -

2023-05.06-4	SEDIA – Candidature à la présidence	11
2023-05.06-33	Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocole d'accord transactionnel	41

- T -

2023-05.06-17	Tarification – Année 2023 - Actualisation	29
2023-05.06-18	Taxe de séjour – Actualisation des tarifs	30